

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 4 JUILLET 2022



L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 juin 2022.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Catherine CONAT avec pouvoir à M. Gilles BORNOT

Était absente : Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Marie-Pierre CALONNE - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. David HERMET – Mme Ilhame AOUAD - Mme Véronique MARIZIER – Mme Fabienne ROLHION - M. Adam MAGADOUX – M. Ulrich PELCERF

Madame le Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil Municipal de ce soir commence.

Les procurations sont les suivantes : Catherine CONAT donne pouvoir à Gilles BORNOT, Bernard LACHAMBRE à Alain PONCET, Léopoldine ROUDET donne pouvoir à Philippe TISSOT -je pense qu'il va arriver-, Anne POCHOUNY me donne pouvoir, Hélène MAITRE-HENRIET donne pouvoir à Alexandre GAUTHIER. Ghénia BENSAOU donnera procuration à Christophe FROPPIER quand elle partira aux alentours de 20h00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai n'est pas encore prêt, il sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 17 octobre 2022.

Je vous rappelle que, demain, aura lieu une réunion d'information et de travail à 17h00, à la Roselière concernant l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. C'est l'ensemble du Conseil Municipal de la Ville de Montbéliard qui est invité à cette réunion de travail.

Comme je l'ai dit, le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 octobre 2022.

Avant de commencer le Conseil Municipal à proprement parlé et les délibérations, nous allons avoir la présentation, par les deux cabinets qui travaillent avec nous depuis plusieurs mois voire maintenant bientôt deux ans, du projet relatif à la redynamisation du Château de Montbéliard.

En avant-propos, je voulais évidemment vous présenter les choses. Vous savez que le Château de Montbéliard, érigé depuis plus de 1000 ans sur son éperon rocheux, est l'emblème de notre ville et de notre territoire. Au cours des siècles derniers, l'emplacement du Château et son architecture ont énormément évolué, s'adaptant aux périodes de guerre ou de paix, aux dernières évolutions techniques ou esthétiques, aux souhaits de ses différents propriétaires : Contes ou Ducs de Wurtemberg, militaires, Ville de Montbéliard. La destination de ces différents bâtiments a, elle aussi, considérablement évolué : logis seigneurial, arsenal, caserne et hôpital militaire, entreprise d'horlogerie, école des Douanes, service des impôts, la DDT, siège du District Urbain de Montbéliard jusqu'à la construction du bâtiment de PMA où nous sommes ici, siège des Musées et des Archives de la Ville, du Conservatoire de Musique encore à ce jour et encore bien d'autres choses.

A ce titre, la construction du futur Conservatoire, prévu de longue date, est aujourd'hui une réalité puisque, dès l'an prochain, les élèves et leurs enseignants travailleront dans le nouveau bâtiment en cours de construction, à proximité du centre-ville et donc de notre Château. L'heure était donc venue d'imaginer, pour le Château de Montbéliard, classé monument historique comme l'ensemble du site d'ailleurs, d'imaginer, pour ce lieu emblématique, une nouvelle destination empreinte d'ambition, de respect de l'histoire de la Ville de Montbéliard et de son territoire, de mise en valeur de son patrimoine architectural, de son Musée et de nos collections archéologiques, des sciences naturelles et des beaux-arts. D'imaginer, pour ce site exceptionnel, une destination à l'égard du plus grand nombre : habitants, familles, touristes, visiteurs, historiens, scientifiques etc. C'est ainsi que, dès l'annonce de la construction du nouveau Conservatoire, les élus ont décidé de transformer ce site pour en faire un haut lieu de tourisme et de culture. Ce qui va vous être présenté ce soir par les deux cabinets qui travaillent à nos côtés depuis plusieurs mois est donc le fruit d'un travail approfondi et important, travail et recherches qui datent maintenant de deux ans. Travail qui n'est pas fini à ce jour et qui se poursuivra au cours des mois prochains mais, aujourd'hui, c'est donc le lancement officiel de la rénovation et de la transformation du Château. Projet de mandat 2020-2026, à minima, projet passionnant s'il en est, la transformation du Château se fera en plusieurs phases sur plusieurs années. Ce temps long, nécessaire pour recueillir le maximum d'informations et de conclusions d'études et de recherches nous permettra, tout en travaillant avec les services de l'Etat : DRAC, INRAP, de parfaire cet ambitieux projet tout en allant chercher des financements auprès d'autres collectivités. Il nous permettra de proposer aux visiteurs un voyage dans le temps, un voyage dans l'espace européen, un voyage dans l'art et les sciences.

Je laisse, maintenant, la parole à Laurence DEFFEUILLE de Territoire 25.

Madame Laurence DEFFEUILLE

Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre écoute. Nous allons vous proposer, Yasmina et moi, la présentation du projet de réhabilitation et de reconversion et surtout de mise en tourisme du site du Château de Montbéliard.

Territoire 25 est un aménageur, vous devez avoir entendu parler de nous puisque nous intervenons sur le projet des Hexagones également à Montbéliard. Un aménageur, c'est quoi ? C'est un outil au service de la collectivité et de ses projets pour les mener à bien. Nous sommes ce que l'on appelle des assistants à maître d'ouvrage pour la collectivité et pour les projets de celle-ci. Nous aidons à rendre possible le projet. Rendre possible, c'est trouver le meilleur concept, trouver le meilleur montage et trouver le financement. Pour ce faire, nous avons besoin de nous associer avec les bons partenaires et c'est la raison pour laquelle nous travaillons avec une agence de programmation qui s'appelle Kantara. Yasmina est là ce soir, elle est la fondatrice de Kantara et elle va vous expliquer quel a été, jusque-là, son rôle et quel sera son rôle demain et nous allons poursuivre par la présentation du projet de réhabilitation du site du Château.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Yasmina BARBÉ BOUDHAR, agence Kantara, co-fondatrice, je suis programmatrice architectural, urbain et culturel. C'est un métier évident à comprendre, notre métier consiste à assister le maître d'ouvrage public pour mener à bien ses projets et à réaliser, à être le maillon entre l'idée, le concept, le montage et les futurs architectes, scénographes, paysagistes qui vont travailler. Pour ce faire, ils ont besoin d'un programme, c'est ce que nous rédigeons, c'est ce que nous mettons en forme, c'est ce que nous étudions pour savoir s'il est possible, si nous ne demandons pas à des architectes, à des scénographes, à des paysagistes de réaliser une chose impossible parce que nous ne l'aurions pas étudié d'un point de vue technique, d'un point de vue financier, d'un point de vue de la médiation, du point de vue des publics qu'il doit trouver parce que la réussite d'un projet c'est l'avoir pensé en amont, de l'avoir réfléchi à plusieurs, avec les partenaires et essayer de faire en sorte de le rendre possible, le rendre possible et surtout de faire en sorte qu'il trouve son public et ses publics. On va beaucoup en parler en vous présentant ce que nous faisons depuis un an, Territoire 25 depuis deux ans. Nous avons rejoint l'équipe pour pouvoir avoir ce support beaucoup plus culturel et touristique puisqu'il s'agit d'une véritable nouvelle mise en tourisme du Château et du site.

L'origine du projet est évidemment due au potentiel du site. On a tout de suite repéré qu'il s'agissait d'une cité haute. Le Château de Montbéliard, on le voit de toutes parts, le logis des gentilhommes aussi avec sa façade assez remarquable, on la voit de toutes parts, depuis la ville, depuis le parc du Près-la-Rose. Donc, il y a un potentiel qui est assez conséquent du fait de sa situation géographique de promontoire. C'est le berceau de l'histoire locale, Madame le Maire l'a rappelé. Vous êtes vraiment sur le monticule originel qui fonde la Ville de Montbéliard, c'est le siège du pouvoir depuis plus de 500 ans, cela a été un siège administratif, militaire. Le premier acte de réappropriation de ce site par la Ville, lors de la vente des Domaines en 1930, a été la création d'un musée puis il y a eu le Conservatoire. Donc, il y a eu cette vocation qui a été de redonner ce lieu à la ville, l'ouvrir à tous par le tourisme, par la culture, par l'éducation envers des publics très différents. C'est un symbole du territoire, c'est un symbole qui est également classé monument historique. Il faut savoir que sur ce promontoire, vous avez différents bâtiments, on a plus de 11 000 m². Le départ du Conservatoire, en septembre 2023, est une véritable opportunité de repenser les choses. Il libère 6 000 m² sur les 11 000, c'est vous dire à quel point le Conservatoire était étendu sur le site donc il faut pouvoir repenser l'avenir de ce site.

L'objectif principal est vraiment de faire de ce site un haut-lieu touristique et culturel, en conservant tout de même la fonction « archives » qui va rester en grande partie sur le site.

Vous voyez, par ce schéma, le nombre d'opérations en cours qui est assez différent, c'est pour cela qu'il y a un grand nombre d'études qui sont en cours. Vous avez ce schéma directeur que l'on va vous présenter, qui est la feuille de route de rénovation de ce site dans sa complétude. Il faut savoir que c'est un plan sur plusieurs années, nous en reparlerons. On a un diagnostic du logis des gentilhommes en cours, qui va entamer, très prochainement, sa restauration. Il y a l'amélioration de l'accessibilité du site du Château et cela est quelque chose que l'on a immédiatement identifié comme

étant vraiment un corolaire à l'accessibilité, à la mise en tourisme c'est le fait que cette accessibilité, par la rue du Château, n'est pas aisée aujourd'hui par la porterie et que la rue des Tours représentait une opportunité de pouvoir créer un nouvel accès. On en parlera par la suite.

Sur le Château en lui-même, vous savez qu'il abrite de nombreux musées et des collections absolument extraordinaires, plus de 100 000 thèmes que vous avez et ce Château est porté, est suivi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et, actuellement, les équipes du Musée travaillent sur un projet scientifique et culturel qui sera présenté en Conseil puis au Ministère de la Culture pour être validé. Donc, nous sommes suivis par la DRAC, le conseiller musée, sur ces questions.

La réhabilitation de la muraille sud est un autre enjeu de la restauration du site et vous avez des opérations d'archéologie préventive en cours puisque la rue des Tours et le secteur du Square du Souvenir qui mène vers la ZAC des Blancheries est un enjeu aussi de rénovation urbaine dont on parlera.

Vous voyez que ce projet est un projet à multiples facettes, on vient d'en parler, mais tout converge vers, à la fois, cette rénovation du Château et la rénovation du site. Il faut savoir qu'il y a un enjeu urbain majeur qui est ici. C'est aussi repenser les mobilités, repenser les flux, ne plus voir cet éperon rocheux finalement comme un obstacle que l'on contourne pour aller au centre-ville mais se dire que c'est un nouveau parc urbain que l'on va traverser depuis le parc du Près-la-Rose, la rue des Tours, monter sur cette esplanade et puis redescendre vers le centre-ville. C'est donc un nouvel espace, un nouveau poumon vert aussi que l'on va offrir à la ville et, évidemment, une vitrine de ce que vous pouvez mettre en œuvre au niveau touristique et culturel.

Retrouver l'unité du Château et du site, lui façonner un écrin, c'est pour nous, une chose essentielle. On n'imagine pas, aujourd'hui, les grands sites patrimoniaux, les grandes visites de château avec des parkings au centre comme nous l'avons aujourd'hui par nécessité, évidemment, pour desservir le Conservatoire. Donc, déjà, lui redonner son lustre, signifier au futur public que l'on entre dans un endroit précieux, c'est toute cette question de l'accessibilité et de la mise en valeur de la rue du Château qui mène à cette porterie. Donc, on la piétonniserait, on va optimiser le parking vers la rue des Tours mais, en tous cas, l'idée c'est de pouvoir aussi donner à ce Château un nouvel écrin.

Le schéma directeur de site tel qu'on l'imagine pour les quelques années qui vont nous occuper se répartit autour de trois zones que l'on a identifiées.

Les coulisses de la cité haute, ce qui correspond par le passé, à ce qui existait et qui s'appelait les communs qui étaient les logis des serviteurs et autres servitudes nécessaires à la vie de château vont rester ce que l'on appelle les coulisses et qui vont être réservés aux réserves du Musée, aux archives et à tout le fonds précieux et patrimonial de la Ville.

L'esplanade du Château va regagner sa fonction historique de foyer. On avait une collégiale, on avait un cloître, c'était le foyer religieux et spirituel de la ville du temps des Wurtemberg avant que la collégiale Saint-Maimboeuf soit détruite mais cela a toujours été un pôle que l'on traversait et que l'on fréquentait. Donc, cette esplanade du Château va devenir une aire urbaine, un nouveau parc également de loisirs et de culture avec le réaménagement que l'on vous proposera par la suite.

Le Château qui a été le siège des Wurtemberg va regagner sa fonction de trésor de la ville qui abrite des œuvres d'art, vos collections de sciences naturelles qui sont reconnues au niveau national et européen et tous ces trésors que vous avez et qui vont être mis en valeur d'une manière très différente de celle que vous connaissez aujourd'hui.

Voici l'état projeté de chaque bâtiment. On va passer très rapidement.

La question des réserves va être importante puisqu'il faut pouvoir conserver et protéger la mémoire de la ville. Vous voyez, au niveau du logis des gentilhommes et de la chancellerie aujourd'hui, des lieux que nous allons dédier à de l'hôtellerie, à de la restauration et des espaces d'exposition qui seront ouverts à tous.

Nous aurons également de la restauration plus légère pour tout le public qui pourra se rendre sur cette esplanade à l'année.

Également une boutique, nous travaillerons avec l'Office du Tourisme pour, évidemment, ne pas être en concurrence avec ce qu'il se fait et qui a été rénové juste à côté de la gare.

Puis, le Château, en lui-même, va proposer de nouvelles expériences qui vont être totalement inédites, qui vont raconter 1000 ans d'histoire, c'est la grande aventure des Wurtemberg mais pas que puisque l'on va y raconter l'histoire du Château depuis le 10^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

Les espaces extérieurs sont extrêmement importants. On a parlé de l'intérieur et de ce qu'il se passerait dans les bâtiments. On imagine cette esplanade, ce futur foyer comme une grande agora publique. Elle sera le lieu de nombreuses manifestations qui se feront hiver comme été, avec un grand moment, chaque année, lors de l'été, de la haute saison, juillet et août et qui va être accompagnée de ce que vous pouvez voir de type sons et lumières, spectacles, grands pique-niques, festivals. Donc, nous sommes en train de travailler avec les partenaires sur la future programmation du lieu. L'idée est d'être vraiment une nouvelle scène ouverte en plein air et qui va accueillir un public à la fois de locaux et de touristes que l'on a envie d'attirer sur ce nouveau lieu.

Vous voyez aussi ce qui est représenté en rectangle rouge avec une petite flèche, c'est la création d'une nouvelle accessibilité au Château via la création d'un ascenseur panoramique qui va permettre cette accessibilité depuis le sud de la ville vers le centre-ville. Vous avez une petite image qui est complètement à droite en bas avec cet ascenseur qui va remonter au niveau du Château et qui pourra permettre l'accessibilité, notamment des groupes qui pourront être stationnés en dépose minute en bas au niveau du parking ou des individuels.

L'événementiel de l'été, voici les différentes configurations : pique-niques, grands repas festifs, sons et lumières qui seront absolument liés à l'histoire du Château et des collections. Nous avons vu des images d'été, on ne met pas de côté l'hiver, on sait l'importance du Marché de Noël, on la connaît : 450 000 à 500 000 visiteurs chaque année, c'est un flux exceptionnel que vous envie beaucoup de villes donc il faut pouvoir capter ce flux vers le Château, pas du tout en dévitalisant la place Saint-Martin qui reste vraiment l'encrage du Marché de Noël mais en proposant une offre complémentaire au niveau du Château, pour faire monter ces futurs visiteurs qui auront aussi quelque chose de neuf proposé l'hiver.

C'est vraiment un dispositif d'attractivité global qui s'articule autour du Château, de l'esplanade du Château et puis, plus tard, de l'hôtel particulier Beurnier Rossel. Le Temple Saint-Martin fait peau neuve aussi avec sa restauration. Les parcours urbains sont extrêmement connectés à l'histoire du Château et de la cité haute donc l'idée est de répartir aussi les flux vers le centre-ville et partout, on ne veut pas siphonner les flux et les conserver au niveau de la cité haute mais vraiment rejaillir et avoir un effet d'innervation qui est très important dans les flux donc cela s'accompagne. L'exploration de la ville et l'aventure industrielle qui sera développée à l'hôtel particulier Beurnier Rossel feront partie du schéma directeur.

C'est une rénovation du site qui va se dérouler en quatre phases.

La première phase, celle qui va être ouverte au public très prochainement puisque l'on parle de fin 2024 pour le Marché de Noël, et ce qui fait l'objet d'études depuis 1-2 ans, va concerner les interventions de restauration sur la muraille sud, de l'accessibilité de la rue du Château et de la rue des Tours, la refonte du parcours historique que nous allons vous présenter juste après, les études de rénovation du logis des gentilhommes qui va lui aussi entamer une restauration patrimoniale.

La deuxième phase va concerner le Châtel Devant, la question des archives et des réserves, les installations provisoires sur l'esplanade, la première saison d'un festival au Château, on verra quelle forme il aura mais ce grand moment festif estival dont on vous parle, la création de nouveaux parcours patrimoniaux dans la ville et la création de l'ascenseur.

La phase n°3 va toucher à l'intégralité du Château puisqu'après le parcours immersif, c'est tout le Château et ses musées qui sera rénové. La rénovation de la DDE et des annexes et celui de la chancellerie.

Enfin, en phase n°4, ce sera la rénovation complète de l'esplanade plus la rénovation de l'hôtel Beurnier Rossel.

Vous voyez que c'est une occupation du site sur plusieurs années qui nécessite un schéma directeur structuré et qui permet également de phaser, dans le temps et économiquement parlant, l'ensemble des activités qui vont s'y dérouler.

On commence par ce futur parcours, la grande histoire des Wurtemberg qui va faire l'objet d'un parcours immersif qui ouvrira en 2024 et qui va donner une nouvelle aura aux structures les plus patrimoniales que vous avez du Château. Aujourd'hui, on le visite deux fois par jour, sur demande avec un guide, c'est ce que l'on appelle le parcours historique, il n'est pas ouvert au public en permanence alors que ce sont la Tour Henriette, la Tour Frédéric 1^{er}, la Cour de l'Ours et tout ce qui fait la typicité, finalement, de ce Château. L'objectif c'est de l'ouvrir en permanence et de raconter l'histoire des Wurtemberg dans ce futur parcours immersif qui ouvrira fin 2024.

Nous poursuivrons, en seconde phase, -vous l'avez vu-, la rénovation complète du Château avec Histoire de Territoire qui va raconter toute l'histoire locale par l'archéologie, par l'histoire, qui va être reliée à ce parcours immersif et le parcours Art et Merveilles de la Nature qui va vraiment être ce voyage, comme Madame le Maire en a parlé, à travers les sciences et les arts puisque vous avez un nombre de figures extrêmement importantes de grands scientifiques, grands explorateurs, grands artistes qui ont fait briller les feux de Montbéliard bien au-delà des frontières nationales puisqu'ils ont eu une reconnaissance qui a été internationale depuis la Russie, au Vietnam, au Cambodge donc vous avez vraiment cette histoire qui est très particulière et que l'on souhaite valoriser.

Donc, ce sont vraiment ces trois grands chapitres qui formeront la nouvelle composition du Château dans sa rénovation la plus complète.

La phase n°1 est celle que vous voyez à l'écran. Le parcours historique, il y aura 1000 m² en intérieur de rénovés et 1000 m² en extérieur puisque nous allons transformer la terrasse sud qui, aujourd'hui, est simplement gravillonnée, non accessible au public, en un jardin avec des essences qui seront liées au parcours, en hommage aux botanistes, aux naturalistes qui ont travaillé à Montbéliard, aux collections d'herbiers que vous avez et qui sont exceptionnelles et montrer le lien entre l'extérieur et l'intérieur. Il fera aussi l'objet d'un parcours pédagogique avec les scolaires et périscolaires qui auront, finalement, un parcours d'essences médicinales et autres à sentir dans cette terrasse sud qui fait quand même 800 m² et qui, aujourd'hui, est totalement minéralisée.

Vous aurez aussi un aménagement du parvis du Château pour pouvoir accueillir et montrer qu'il y a un nouveau parcours immersif.

Je vais passer très rapidement, je vais simplement vous redonner un petit peu une idée de ce que vous pourrez voir en intérieur. Vous voyez les espaces qui sont quand même exceptionnels, on a encore un four, vous avez encore cette Cour de l'Ours, vous avez des espaces qui ont un caractère patrimonial qui est important donc, pour nous, l'idée est de pouvoir proposer ce voyage dans le temps depuis -vous le voyez chapitré ici- la construction de la ville et du Château, la grande cuisine, la Cour de l'Ours que l'on verra en extérieur. On poursuivra la visite en sous-sol où on a encore, dans ces fondations, des espaces très particuliers qui sont très prisés par le public et qui les voient très peu puisque l'on poursuivra la visite avec la grande boulangerie, les jardins du Château dont on a parlé, le grand paysage avec un belvédère ouvert sur l'ensemble du territoire puisque c'est aussi la vocation, l'histoire de Montbéliard ne s'arrête pas à Montbéliard strict au sensu, mais c'est véritablement le périmètre du Pays de Montbéliard qui sera raconté et le four que l'on verra également.

On voit, aux espaces du premier étage, que l'on a vraiment une typicité des plafonds, du mobilier qui sera, ici, scénarisé pour raconter, depuis Henriette de Montbéliard puis Frédéric 1^{er}, l'ensemble de ces grands personnages, de ces grands -ça n'a pas été des Monarques- Comtes, Ducs qui ont fait vraiment briller Montbéliard au-delà de ses frontières. Nous aurons des salles consacrées à ces

personnages qui seront traités par les nouvelles technologies. La bibliothèque du Prince sera évoquée et également le cabinet d'apothicaire de Jean Bauhin.

On poursuit avec le deuxième étage, vous avez encore des espaces assez exceptionnels et nous raconterons encore la suite de l'histoire de Frédéric 1^{er}, nous aurons une salle qui sera totalement consacrée à Sophie-Dorothée de Wurtemberg et à la période mérovingienne -ce que vous voyez en n°13- pour faire un lien avec les collections archéologiques qui seront disposées quand le Château sera totalement rénové.

Vous voyez que ce sont des espaces qui sont très méconnus et qui vont complètement être ouverts au public.

Nous achèverons la visite par un grand panorama sur le paysage.

Quelques outils pour vous montrer à quoi ressembleront -on n'est pas encore en train de dessiner comme les architectes, le scénographe et les paysagistes le feront- mais on a moyen, aujourd'hui, de raconter beaucoup de choses. Un comité historique est actuellement en train de plancher sur les scénarii, il est très porté par la Société d'Emulation de Montbéliard donc on est vraiment avec les plus grands spécialistes et les historiens. Il y a aussi toute une équipe qui est en train de réaliser le scanner 3D du Château, qui a fait des tournages drone, on a actuellement des archéologues qui sont en train de travailler et qui font des sondages pour trouver les fondations du Château. Toute cette matière va servir à pouvoir raconter au plus grand public l'histoire du Château par le son, par l'image, c'est ce qui se fait de plus en plus dans les grands lieux patrimoniaux. Ici nous avons les exemples de Vaux-le-Vicomte, de l'abbaye aux Dames à Saintes, le Palais des Rois de Majorque qui a aussi un grand nombre d'archives mais qui sont des archives papier et c'est très difficile à faire passer au public donc c'est, finalement, l'image, le son qui va prendre le pas pour raconter cette histoire de manière très fluide, très intuitive et qui parle au public de 7 à 77 ans comme on dirait mais on aimerait que cela soit pour la toute petite enfance et nos aînés qui découvriront l'ensemble de ces technologies sans être constamment dans une tablette à devoir avoir une interaction mais quelque chose qui sera comme un film finalement, c'est du cinéma que l'on veut faire vivre d'espaces en espaces. Ici, un exemple à Champs sur Marne où vous avez des reconstitutions historiques deux fois par an, une fois l'été et une fois l'hiver, et vous êtes accueillis au sein des cuisines, des salons par les familles qui habitaient dans le château.

L'esplanade du Château, -nous l'avons vu- elle fera l'objet de concerts et autres. Les activités de la vie quotidienne ne seront pas en reste. Evidemment, on pense au logis des gentilhommes qui est un ouvrage remarquable pour peut-être abriter des activités de restauration et d'hôtellerie mais on pense aussi à de la restauration légère de tous les jours, vous l'avez, actuellement par le petit kiosque, uniquement l'été. Là, c'est quelque chose qui va se généraliser, qui va aussi donner envie de monter au Château parce que l'on aura une adresse agréable pour venir déjeuner, prendre un café ou autre. Des activités sportives, des activités pédagogiques avec les scolaires, les périscolaires, les associations. C'est vraiment un projet que l'on construit avec les partenaires parce qu'il va falloir l'animer et les boîtes ne sont rien s'il n'y a pas les personnes qui les portent. Vous avez un nombre de partenaires assez impressionnant et qui vont se saisir de ces espaces pour les activer.

Voici des maquettes qui vont montrer un peu comment vont être traités Histoire de Territoire, Merveilles de la Nature Explorer le vivant, l'idée de cabinet de curiosité en hommage à toutes les personnalités qu'a abrité Montbéliard va être reconstitué. Vous avez des collections de faune, de flore qui sont actuellement dans les réserves du Musée et que le public ne voit absolument pas, des fossiles, des choses assez extraordinaires et qui vont être, ici, mises en vie parce qu'aujourd'hui, elles sont mises en réserves.

L'art au croisement des parcours, c'est aussi se saisir des espaces qu'il y a dans le Château, ce grand escalier monumental peut faire l'objet aussi d'espaces d'exposition. Vous avez des collections de beaux-arts et art contemporain qui sont assez extraordinaires et qu'il va falloir mélanger aussi quelque part avec toutes ces autres collections. Ce qui va être intéressant c'est le croisement entre l'archéologie, l'histoire, la botanique et les arts.

J'ai terminé ma présentation, n'hésitez pas, si vous avez des questions par la suite, à nous les poser avec Laurence DEFFEUILLE.

Madame le Maire

Vous voyez que ces derniers mois ont été vraiment intenses au niveau du travail, à tous niveaux : archéologique, patrimonial, beaux-arts, collections, parcours historiques etc pour construire une structure de projets et de réalisations qui vont s'échelonner sur plusieurs années. Bien sûr, nous travaillons, vous l'avez compris, de manière étroite avec la DRAC qui va valider l'avancée de notre projet et valider les différentes étapes de la réalisation. Et puis, on voit que, dès l'année 2024, une grande partie du Château qui, jusqu'à présent n'est pas ou peu ouverte au public, va s'offrir au touristes et visiteurs qui viendront pour en faire un lieu de rencontre, de visiteurs extérieurs mais aussi d'habitants de notre territoire.

Rien n'est complètement figé bien sûr parce que le projet qui est celui d'aujourd'hui est un projet qui a besoin, pour un certain nombre de choses, de validation par les services de l'Etat, de validation financière parce que vous imaginez bien que cela a un coût non négligeable que la collectivité, seule, ne peut pas absorber. C'est un projet extrêmement important, ambitieux, que nous sommes fiers de mener et d'avoir commencé il y a deux ans, qui est fédérateur parce qu'il va faire travailler tous les services de la Ville, il n'y a pas que la culture, que le tourisme, il y a évidemment le service bâtiments, circulation, voirie etc, communication qui vont travailler sur ce beau projet qui a comme but, comme finalité, de rendre le Château aux habitants de Montbéliard et du Pays de Montbéliard et de donner une image extrêmement forte donc attractive de la Ville à l'image de notre manifestation annuelle qu'est le Marché de Noël.

Je pense que vous aurez beaucoup de questions, Yasmina et Laurence vont pouvoir y répondre ou moi, selon la nature des questions.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci pour cet exposé clair.

Madame le Maire, vous pensez à tous les services de la Ville, pensez aux habitants, je pense que c'est important, pas uniquement pour les accueillir mais pour les faire travailler, pour les faire réfléchir, vous avez souligné l'importance du collectif, je pense, avant tout chose, ce sont les habitants de notre ville qui doivent être fiers de leur implication dans le Château.

Une petite question : le Château est assez particulier de par son positionnement, on n'est pas dans les châteaux cathares, on n'est pas dans les châteaux de la Loire, ce château est assez seul de par son histoire et comment vous allez faire pour que cette, pas cette solitude, mais elle est historique par rapport à ce que vous avez dit aussi de la manière dont les Wurtemberg sont venus ici pour le mettre en valeur, comment vous allez faire pour raconter une histoire aux touristes pour qu'ils viennent là ? Vous avez cité que tout ce qui est numérique, cela se fait un petit peu partout maintenant, quel va être le côté extraordinaire qui va faire que les touristes vont s'arrêter de l'autoroute pour venir ici ? Il y a déjà quelques pistes mais ces pistes, peut-être qu'on les voit aussi à d'autres endroits qui bénéficient d'autres points de tourisme, on fait quelques jours de tourisme, on va se balader de château en château, de site en château. Cela est ma première question : comment vous allez faire ?

La deuxième question c'est que la religion, elle est derrière tout cela mais est-ce que... La religion et puis le deuxième point c'est Mandeure, vous vous êtes arrêtés aux 1000 ans. Est-ce que vous avez déjà penser -la réponse va être rapide- au fait d'intégrer l'histoire de 2000 ans, de 3000 ans qui est ici. Sans les renvoyer tout de suite à Mandeure puisque Mandeure est encore loin d'être terminé.

Donc, cela fait trois petites questions. Merci.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Pour répondre à votre première question, vous n'êtes pas sans savoir que les Français adorent le patrimoine et le patrimoine de châteaux est vraiment ce qui est le plus visité et c'est aussi ce qu'il y a de plus concurrentiel et chaque maître d'ouvrage se pose la question « Qu'est-ce que mon château a

de particulier, d'extraordinaire pour faire venir du public ? ». C'est tout simplement un château, c'est déjà le bâtiment en lui-même qui génère cette forme de tourisme. Ce qui nous a assez impressionné en débutant notre mission c'est, effectivement, ce que vous dites, c'est-à-dire que c'est un château qui paraissait comme une île au milieu de la ville et c'est une véritable cité haute, c'est pour cela que l'on a tout de suite réfléchi, avec les équipes, à une mise en synergie avec toute la ville en réfléchissant aux différents accès et c'est pour cela que l'on parlait du parc du Près-la-Rose tout à l'heure qui draine quand même un flux quotidien qui est important, que l'on a réfléchi à des synergies avec le Pavillon des Sciences, que l'on se dit que l'on va devoir aussi créer des promenades pour ceux qui viennent en vélo, pour les piétons, pour pouvoir avoir un récit qui vient depuis le parc, depuis les hauteurs de la ville, depuis le centre-ville. Il faut pouvoir créer la destination, c'est tout ce travail-là et c'est pour cela que ce n'est pas le Château isolé parce que l'on était persuadé que le Château isolé ne fonctionnerait pas. C'est pour cela que c'est vraiment une réflexion autour de tout le site et de ses abords et comment connecter le centre-ville, le tourisme vert, le tourisme de randonnée, le tourisme de plein-air qui est le tourisme le plus facile je dirais. Le tourisme de musée, le tourisme culturel est compliqué par contre, les espaces naturels, les châteaux, le patrimoine c'est quelque chose qui, d'emblée, attire un public familial et autres. Donc, c'est, finalement, dans la conjonction de cet ensemble que l'on s'est dit « Travaillons l'ensemble du système et pas seulement le Château et ses collections et ses musées ». Le Château existe, il abrite des musées, il n'a pas la fréquentation qu'il pourrait espérer parce qu'il est seul donc, seul, cela ne fonctionnera pas. Cela c'est pour votre première question.

La seconde question était liée à la religion, au pouvoir religieux qui a été remplacé très vite par un espace laïc, par un espace administratif qui a fait que le site, la cité haute est ce qu'elle est aujourd'hui. On dilue complètement cette dimension-là. Aujourd'hui, le Temple Saint-Martin va être rénové, restauré, on peut avoir des profanes qui vont visiter le Temple Saint-Martin parce que c'est un monument historique et cette dimension religieuse n'existe plus mais, de toutes façons, les plus convaincus des non royalistes et des athées adorent visiter des châteaux, des églises parce que ce sont les pierres qui parlent et cette dimension-là est extrêmement importante.

Pour la dernière question sur le périmètre chronologique, on parle de 1000 ans pour le parcours immersif donc le parcours historique qui va ouvrir en 2024 mais la rénovation du parcours part de -300 millions d'années donc on part du carbonifère et on va, justement, faire un lien avec un peu tout le devenir écologique des paysages qui sont autour puisque l'on commence par cette ère du charbon, il y a 300 millions d'années, aux questions qui se posent du territoire aujourd'hui. Je peux vous dire que Mandeure qui est une toute petite partie de l'histoire de l'Antiquité sera mise en valeur puisque l'on a quand même, dans les collections archéologiques, des éléments remarquables qui sont liés à Mandeure et à l'agglomération antique mais le parcours, en tous cas, embrassera, lors de la rénovation complète, de – 300 millions d'années à 1030 et avec des perspectives encore plus grandes.

Madame le Maire

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Moi, je voulais interroger sur les ambitions contemporaines, comment on va relier tout ce patrimoine historique à l'art contemporain parce que, moi, au Château, j'y monte plus pour les expositions d'art contemporain quand il y en a, y compris quand elles sont reliées au patrimoine, comme il y a eu des expositions comme cela ces dernières années. Il n'y a pas que les familles comme public, il y a aussi des gens très aisés qui visitent des musées en septembre, en octobre. J'étais guide conférencier à la Saline Royale d'Arc-et-Senans pendant des années, en été, vous avez un pourboire de 50 centimes, en octobre, vous avez 200 euros de pourboire, un billet. Donc, ce sont des publics très différents, est-ce qu'il a été prévu des choses pour concilier ces différents publics ? Les expositions d'art contemporain, là, je ne l'ai quasiment pas vu sauf avec le visage de Jean MESSAGIER, fugitivement. Comment cela peut s'articuler ? Vu, comme cela, on a l'impression que l'on part complètement dans l'histoire et qu'il n'y a plus d'art contemporain.

Madame le Maire

Vous comprenez bien, Monsieur PONCET, que la présentation, aujourd'hui, c'est une présentation de début de grand projet et vous avez entendu, à plusieurs reprises, que nous avons des collections importantes, qu'elles soient archéologiques, art et nature, beaux-arts et de l'art contemporain et que nous continuerons nos expositions, qu'elles soient sur les beaux-arts ou sur l'art contemporain. Je rappelle que l'on a aussi le CRAC à Montbéliard et que, dans la continuité de ce que nous avons fait, nous allons continuer à faire des expositions qu'elles soient temporaires, qu'elles soient permanentes, avec les richesses que nous avons. Ce que nous allons utiliser, ce sont les richesses que nous avons et qui, aujourd'hui, ne sont pas suffisamment mises en valeur.

Est-ce qu'il y a une autre question ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci. Merci beaucoup pour cette présentation et pour ce projet qui va modifier profondément, au moins, la configuration des collections qui était nécessaire. D'expérience, quand les visiteurs montaient au Château, on avait un léger décalage entre ce à quoi on pouvait s'attendre quand on vendait l'image de la cité des Wurtemberg et les collections notamment de sciences naturelles. Je ne dis pas qu'elles n'avaient pas leur place mais on avait, en termes de salles accessibles, un certain décalage entre ce que l'on pouvait attendre du Château et l'aménagement actuel.

Moi, j'avais quelques petites questions qui reprennent peut-être en partie celles qui ont été posées par Monsieur LANÇON. L'intérêt du site, on a essentiellement, dans le projet muséographique que vous nous avez présenté, des figures locales, je ne dis pas que certains ne sont pas très connus mais on imagine que cela s'adresse déjà à un public du Pays de Montbéliard, comment réussir l'enjeu de donner une autre dimension, plus que locale, une dimension nationale et européenne et à quel grand récit national -ce que l'on appelle la mise en récit comme on a le roman national- vous pouvez, du point de vue du projet scientifique, même si ce n'est pas encore le moment, raccrocher l'histoire du Pays de Montbéliard à un ensemble plus large ?

Monsieur LANÇON évoquait ce que l'on appelle la mise en réseau. C'est, à mon sens, important dans la valorisation d'un site. Si vous prenez l'exemple de Belfort, les Patrimoines Vauban, par exemple, fonctionnent aussi -bien que Belfort n'ait pas eu le classement-.... mais en général, on peut aussi avoir un public spécialisé qui fonctionne par une mise en réseau et d'où l'intérêt peut-être de raccrocher la valorisation ou le projet de valorisation à un autre ensemble plus large, et à un réseau comme, pour les temples, l'histoire du protestantisme, on a des circuits qui se dessinent à l'échelle européenne.

Encore une petite question : est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations sur le comité historique que vous avez commencé à mettre en œuvre ? Vous avez évoqué la Société d'Emulation, qui fait partie de ce comité historique ? Est-ce que les habitants -c'est ce que Monsieur LANÇON a peut-être évoqué aussi- peuvent être consultés ou informés de ce projet même si cela reste un projet qui reste dans les mains des scientifiques ?

Et puis, je n'ai pas tout à fait compris ce que vous aviez comme projet pour le logis des gentilhommes qui pouvaient être des espaces de restauration voire d'hôtellerie sur le site même si j'ai compris que vous en êtes encore au stade de la présentation d'un projet qui est en cours de travail.

Merci.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Effectivement, il y a plusieurs questions.

Sur l'aspect scientifique, culturel européen, le projet scientifique et culturel qui est en cours de rédaction qui sera présenté au Conseil Municipal de la fin d'année, est extrêmement suivi par la conseillère musée de la DRAC et d'autres universitaires que l'on a associé au sein du comité historique, comme cela je réponds aussi sur la composition du comité historique, on a aussi Philippe

FICALDEI qui est Conservateur aux archives de Stuttgart et qui a travaillé sur tout le fonds Wurtemberg par exemple. On travaille aussi avec les universités, on travaille avec le Muséum d'Histoire Naturelle, on travaille avec le Fonds d'Art Contemporain. Pour répondre également à votre question sur l'art contemporain et son implication dans le futur parcours, on va visiter, avec l'équipe, d'autres équipements du type « Musée de la chasse et de la nature », je ne sais pas si vous connaissez ce musée à Paris qui est un grand cabinet de curiosité et qui accueille des expositions temporaires d'art contemporain au sein du parcours. Cela oblige, quelque part, les visiteurs à refaire tout le parcours parce qu'il donne une carte blanche à un artiste contemporain qui n'est pas forcément lié à la question de la chasse etc, cela sera la même chose pour Montbéliard puisque l'on ne va pas être *localos entrée*. Vous avez des figures qui ont émergé et qui ont eu une aura européenne, internationale. Vous avez des figures qui sont locales et qui sont importantes puisque l'on n'a pas voulu, en tous cas dans cet espace, faire un énième musée générique où on voit la même chose que partout en art contemporain, en collection beaux-arts. Il faut avoir un encrage local et puis avoir des regards extérieurs. C'est tout ce que l'on travaille comme dimension dans le projet scientifique et culturel. L'inscription dans les réseaux sont nombreux notamment le réseau européen Schickard, par exemple, qui traverse un grand nombre de pays. On est sur ces pistes-là, on est en cours de rédaction de ce PSC qui intègre d'autres partenaires, on n'est pas uniquement *localos entrée*.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

Concernant le logis des gentilhommes qui sera un espace d'hôtellerie et de restauration, il est évident que ce site doit aussi générer des recettes. La culture, le tourisme, c'est comme l'éducation c'est un investissement pour l'avenir, cela coûte cher et on ne sait pas toujours si cela va rapporter autant que ce qui a été investi mais c'est le propre des monuments historiques du patrimoine. Si on ne le restaure pas, on ne le transmet pas aux générations futures mais, à côté de cela, il faut avoir un esprit aussi pragmatique et se dire que l'on peut essayer de générer des recettes sur ce site et il est vrai que le logis des gentilhommes s'y prêterait pour pouvoir accueillir, effectivement, un espace d'hôtellerie en rendant accessible le rez-de-chaussée ou les espaces assez remarquables au grand public, ouverts pour les journées du patrimoine pour pouvoir voir encore les plafonds, caissons ou autres. Mais, il faut pouvoir aussi avoir une attractivité pour les entreprises. On a parlé des locaux mais on a réalisé qu'il y a très peu d'endroits pour les entreprises, pour pouvoir se réunir en séminaire, pour pouvoir proposer un lieu un peu exceptionnel pour des assemblées générales ou autres donc c'est aussi un motif de fierté et de valorisation que d'être dans des lieux un peu exceptionnels qui ont été pensés pour et qui ont la logistique pour pouvoir accueillir des traiteurs, pour pouvoir proposer un service et puis donner envie à des PME mais aussi à des grandes entreprises, à des multinationales -vous en avez à quelques centaines de mètres- de découvrir ce patrimoine.

Madame Laurence DEFFEUILLE

En synthèse, on peut dire que ce projet est un projet, comme l'a dit Madame le Maire, extrêmement ambitieux pour le territoire et c'est un projet qui a une exigence, celui d'être populaire dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire qu'il doit parler à l'enfant de trois ans qui doit trouver quelque chose quand il vient là mais il doit aussi parler au connaisseur le plus fin de l'histoire mais aussi de l'art contemporain. Et c'est aujourd'hui, vraiment, ce qui nous anime, c'est parler à tout le monde avec une exigence scientifique, avec une exigence de médiation, avec une exigence de mise à disposition de ces trésors, de ces cultures à l'ensemble de la population. C'est cela qui nous anime. Et aujourd'hui, on peut dire que les grands objets, les grands sites patrimoniaux réussissent parce qu'ils parlent à tous et que chacun trouve ce qu'il souhaite, ce qu'il a envie d'y trouver et surtout, le grand terme c'est l'hybridation, comme le disait Yasmina, c'est d'avoir cette capacité de présenter des collections qui sont - moi, j'ai découvert cela- de grande qualité mais qui sont présentées dans une perspective qui n'est plus, aujourd'hui, celle qu'attend le public. Donc, présentons ces collections différemment, avec un autre regard et surtout pour susciter la curiosité de chacun.

Madame le Maire

Voilà. Et vous avez bien compris que rien n'est ficelé. On a une structure qui est à peu près cadrée mais qu'en fonction des études, des recherches, des fouilles, tout est susceptible d'évoluer plus ou moins. On parlait d'hôtellerie, de restauration. La restauration semble plus facile que l'hôtellerie parce que l'hôtellerie, il y a aussi des hôtels à Montbéliard et il faut que tout le monde vive et vive bien et en

étant rentable. Et puis, ce n'est jamais bien facile de s'installer, pour un hôtel, dans ce type de bâtiment extrêmement contraint par le côté « monument historique ». Donc, beaucoup de choses sont cadrées mais beaucoup de choses sont en réflexion et, selon ce que nous trouverons, selon les exigences des services de l'Etat en matière de respect du patrimoine et des monuments historiques, nous adapterons notre réponse.

En tous cas, c'est un très beau projet qui est passionnant et qui est extrêmement motivant pour l'équipe d'élus que nous sommes. Nous sommes nombreux à travailler sur ce projet. Vous voyez la qualité des intervenantes ce soir qui vous ont projeté, à la fois la structure qui sera juridique et puis financière pour la suite et puis le Cabinet qui travaille sur la culture et le tourisme pour en faire un véritable projet. Il faut savoir que le Cabinet Kantara a travaillé dans plusieurs centaines de bâtiments historiques en France, en Europe et même plus loin et a de véritables références en la matière.

Voilà. Merci beaucoup et puis, on va passer, cette fois-ci, au Conseil Municipal.

Nous passons à la question n°1 « Acquisition de la parcelle CE 499 – Rue de Cheneau et des Vignes – Epoux PRUDENT ».

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CE 499 – RUE DE CHENEAU ET DES VIGNES – EPOUX PRUDENT

Madame le Maire expose :

Cette parcelle se situe à l'angle de la rue des Vignes et de la rue de Cheneau.

Nous avons, Ville de Montbéliard, empiété sur la parcelle privée et Monsieur et Madame PRUDENT souhaitent nous céder cette parcelle pour le prix de 50 € m² le mètre carré, ce qui représente 1 100 € hors taxes et droits d'enregistrement.

On va vous présenter le petit coin qui nous intéresse et qui va nous permettre d'améliorer la circulation et surtout la sécurité en matière de circulation à cet endroit-là. Donc, au croisement de la rue des Vignes et de la rue de Cheneau.

Y-a-t-il des questions ? Non. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°2 « Cession de la parcelle BN 101 sise rue de la Combe du Bois – Epoux ROLAND ».

2. CESSION DE LA PARCELLE BN 101 SISE RUE DE LA COMBE DU BOIS – EPOUX ROLAND

Madame le Maire expose :

Le lotissement de la Combe du Bois a été créé en 1977. Il y avait eu un projet de cheminement piéton à l'intérieur des parcelles mais, quelques années après, les propriétaires se sont opposés à la réalisation du cheminement piéton et ont occupé le terrain qui était prévu pour ce cheminement piéton. Deux propriétaires ont acheté une partie de ce futur ex chemin et il restait un troisième propriétaire qui vient d'acheter une maison attenante à cette troisième partie qui souhaite l'acheter afin de pouvoir continuer à l'entretenir.

Nous pourrions proposer cette vente de 48 m² pour la somme de 900 € hors taxes et droits d'enregistrement. En fait, c'est une régularisation.

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Cession d'une partie de la parcelle AC 555 sise à Sainte-Suzanne sur le canal de fuite ».

3. CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 555 SISE A SAINTE-SUZANNE SUR LE CANAL DE FUITE

Madame le Maire expose :

C'est toujours la même chose. Cette fois-ci, il s'agit de la cession d'une partie de la parcelle du canal de fuite qui est située sur la commune de Sainte-Suzanne mais qui appartient à Montbéliard.

Monsieur Olivier JACOT DES COMBES et Madame Rachel TOSNEY entretiennent cette parcelle et souhaitent en devenir propriétaires. Ils l'entretiennent et ils l'occupent depuis un certain nombre de temps.

Nous pourrions leur vendre pour la somme de 2000 € hors taxes et droits d'enregistrement.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Servitudes au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – AE 73 et AI 274 (poste Diderot) et BM 436 et BM 430 (poste Grand-Chênois) – Constitution ».

4. SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS POUR PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES – AE 73 ET AI 274 (POSTE DIDEROT) ET BM 436 ET BM 430 (POSTE GRAND-CHENOIS) - CONSTITUTION

Madame le Maire expose :

Il s'agit de servitudes au profit d'ENEDIS sur deux parcelles, rue Diderot et rue du Grand-Chênois, pour pouvoir aménager une amélioration de l'électricité en faisant une tranchée souterraine qui comprendrait, pour chacune des parcelles concernées, un câble de 400 volts, une bande de 3 mètres de large sur deux mètres de long pour la parcelle rue Diderot et de 3 mètres de large sur 17 mètres de long pour le Grand-Chênois.

Cette servitude serait à titre gratuit et serait pour le temps qu'ENEDIS assure la maintenance de ces ouvrages électriques.

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Ouverture d'une enquête publique en vue de déclassement – 1 avenue Chabaud Latour (La Chaumière) ».

5. OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE DECLASSEMENT – 1 AVENUE CHABAUD LATOUR (LA CHAUMIERE)

Madame le Maire expose :

En 1978, la Ville de Montbéliard a acheté la maison qui s'appelle La Chaumière située 1 avenue Chabaud Latour.

Il y avait, à l'intérieur de cette maison, un club de retraités qui, aujourd'hui, ne fonctionne plus, ainsi que quelques associations qui ont pu être relogées dans d'autres locaux de la commune.

Afin de valoriser cet endroit, nous proposons de mettre à la vente cette maison avec une partie du terrain. Vous la voyez en photo. La maison a été estimée à 106 000 € par les Domaines et nous avons une proposition par un acheteur privé pour la somme de 120 000 €, c'est-à-dire un petit peu plus que le prix des Domaines.

La parcelle est frappée par le PPRI, il ne peut donc pas y avoir de logements à l'intérieur de la maison mais l'acheteur potentiel réalisera des activités tertiaires avec un architecte d'intérieur et des bureaux à destination tertiaire.

Vous voyez sur la photo, le périmètre qui est en rouge, c'est le périmètre de l'enquête publique qui va donc être publiée prochainement dans les différents supports de communication et qui permettra, à terme, de vendre cette maison à la personne qui s'est donc portée acquéreur.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Simplement, qui s'est porté acquéreur ? Il y a eu qu'une offre, qu'une demande ?

Madame le Maire

On a eu deux offres et celle-ci était la plus intéressante avec un projet qui était assez bien construit et ficelé donc il nous a paru intéressant.

Monsieur Eric LANÇON

C'est quelqu'un de Montbéliard ?

Madame le Maire

C'est quelqu'un qui est en train de construire une maison pour lui à Montbéliard mais qui, aujourd'hui, travaille à Belfort.

Monsieur Eric LANÇON

D'accord.

Madame le Maire

C'est son épouse qui viendra travailler dans cette maison en tant qu'architecte d'intérieur.

Monsieur Eric LANÇON

Merci.

Madame le Maire

Bien sûr, après, il y aura une délibération sur la cession. Là, c'est simplement le préalable à la vente, on doit déclasser ce foncier-là du domaine public.

D'autres questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Petite-Hollande – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2021 ».

6. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE LA PETITE-HOLLANDE – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

Madame le Maire expose :

Vous savez que la Ville a concédé la charge de l'opération de la ZAC de la Petite-Hollande à Territoire 25.

Au 31 décembre 2021, le bilan prévisionnel des dépenses fait ressortir un montant d'investissement global de 24 591 K€ HT similaire au bilan précédent de l'année 2020.

Vous avez toute la déclinaison des dépenses et des recettes pour les deux années qui, comme je viens de vous le dire, sont similaires.

La réalisation de la ZAC est soutenue par l'apport financier de la collectivité pour un montant global de 13 504 k€ qui correspond à trois postes :

- les acquisitions d'ouvrages par la collectivité (864 K€ Ht)
- la participation aux études pré-opérationnelles (200 K€ Ht)
- la participation de la commune d'équilibre de la ZAC (12 440 K€)

Vous avez l'échéancier prévisionnel des participations de la Ville jusqu'en 2025 et les années suivantes.

Le montant des participations versées par le concédant s'élève à 12 640 K€ HT, conformément aux dispositions de l'avenant n°1 que nous vous avons présenté ici :

- la participation aux études pré-opérationnelles qui s'élève à 200 K€ HT
- la participation d'équilibre qui s'élève à 12 440 K€ HT

La Ville de Montbéliard a consenti à une première avance de trésorerie d'un montant de 408 000 € qui a été versée en 2019 et remboursée par Territoire 25 à la collectivité en 2020.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande ».

7. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SPL TERRITOIRE 25 – ZAC DE LA PETITE-HOLLANDE

Madame le Maire expose :

Nous avons inauguré, au mois de mars, le magasin NORMA, nous avons inauguré, la semaine dernière, le nouveau pôle de services et inauguré la rue du Docteur Jean-Marc BECKER.

Pour ce projet très ambitieux pour la Petite-Hollande, il est nécessaire, dans sa seconde phase opérationnelle qui verra la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants, des espaces verts et des cheminements situés à proximité, d'acquérir également les dernières cellules du centre commercial, en plus de ce que je viens de vous dire, avec la déconstruction qui sera une opération lourde puisqu'il y aura désamiantage, démolition et protection du site en attendant.

Le bilan prévisionnel de la ZAC, je vous l'ai dit, est d'un peu plus de 24 millions d'euros. A cet effet, Territoire 25 a dû faire un emprunt pour la somme d'un peu plus de 7 millions d'euros à la Caisse des Dépôts et Consignations et ils nous demandent, bien sûr, de garantir ce prêt à hauteur de 80% soit 5 760 000 €.

Donc, je vous propose, ce soir, de voter pour cette garantie qui nous permet de réaliser, dans de bonnes conditions, la poursuite de la réalisation de la ZAC de la Petite-Hollande, lieu-dit des Hexagones.

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous allons maintenant passer à la question n°8 « Foyer Domon – Désignation d'une direction unique ».

8. FOYER DOMON – DESIGNATION D'UNE DIRECTION UNIQUE

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la rénovation urbaine de la Petite-Hollande, du réaménagement de nombreux bâtiments et après la démolition de l'ancien centre commercial des Hexagones, nous avons transformé et réutilisé le Foyer Domon qui, jusqu'alors, n'accueillait qu'un club de personnes retraitées. Nous avons voulu le transformer en un site intergénérationnel qui va accueillir, dès la rentrée de septembre c'est-à-dire très prochainement, une restauration scolaire qui accueillera environ 160 élèves des écoles de la Petite-Hollande, ainsi qu'un accueil pour les personnes âgées retraitées, ainsi qu'un lieu d'animation pour toutes les personnes retraitées de la Petite-Hollande qui souhaiteraient venir passer un moment avec leurs voisins, leurs amis, pour ne pas être seuls.

Pour un établissement de ce type-là, qui accueille du public, ce qui va être le cas, de l'enfance jusqu'au 3^{ème} voire 4^{ème} âge, il faut nommer un directeur unique qui va donc s'assurer que le bâtiment répond aux normes de sécurité, d'accessibilité etc.

Je vous propose, ce soir, de désigner Annie VITALI comme directrice unique de l'Etablissement Recevant du Public « Foyer Domon ».

Y-a-t-il des questions ? Non. Des voix contre ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Maintenant, je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER. Question n°9 « Ecole primaire Jules Grosjean – Demande de subvention ».

9. ECOLE PRIMAIRE JULES GROSJEAN – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Cela va aller très vite !

Le point n°9 concerne une subvention pour Projet Pédagogique Innovant de l'école Jules Grosjean qui souhaite lancer un cycle d'initiation à la voile pour les classes de CM1-CM2.

Ils font donc une demande de 500 € pour pouvoir financer ce projet.

Il vous est donc demandé de répondre favorablement à cette demande.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Participation communale versée à l'établissement privé Saint-Maimboeuf pour l'année scolaire 2022 / 2023 ». Toujours Alexandre.

10. PARTICIPATION COMMUNALE VERSEE A L'ETABLISSEMENT PRIVE SAINT-MAIMBOEUF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Là, c'est un point sympa que l'on aime bien !

Vous savez que les collectivités ont l'obligation de verser, aux établissements scolaires privés qui sont sur leur territoire, une dotation par enfant ressortissant de leur territoire. En ce qui nous concerne c'est Saint-Maimboeuf et on doit payer une dotation pour les enfants montbéliardais scolarisés à Saint-Maimboeuf se rapportant à ce que nous coûte un enfant inscrit dans une école publique de la Ville de Montbéliard.

Jusqu'à il y a encore deux ans, on en avait pour 50 000 € puisque l'on ne payait que pour les élèves inscrits en élémentaire mais, depuis deux ans, la scolarité étant obligatoire dès trois ans, nous sommes aussi obligés de payer pour les maternelles.

Les dotations sont de 1 207 € pour les élèves inscrits en maternelle, c'est ce que nous coûte un enfant montbéliardais inscrit dans le public et 497 € pour un enfant qui est inscrit en élémentaire. Tout cela nous emmène à une enveloppe d'environ 100 000 € que nous sommes obligés de financer, ce n'est quand même pas une paille !

On avait un petit point d'accrochage puisque l'Etat s'était engagé à nous reverser une dotation de compensation pour les élèves de maternelle. Ils l'ont fait une année, ils nous ont ensuite expliqué qu'ils ne le feraient vraisemblablement plus, ils sont revenus sur leur décision, ils ont rétro-pédalé, ils vont le faire encore cette année, c'est plutôt une bonne nouvelle mais on va être quand même très vigilants pour voir comment cela va se passer les prochaines années.

Bien sûr, le point de cette délibération -je ne veux pas faire trop de digression- c'est d'approuver, après avis de la commission compétente, les montants qui sont fixés donc 1 207 € et 497 €.

Pour information, je n'écarte pas l'idée d'envoyer un courrier aux Parlementaires, puisque les élections viennent de passer, pour les interpellier quand même sur ce sujet qui est un sujet sensible, pour que la Ville de Montbéliard n'ait pas à payer seule des projets qui émanent d'engagement de l'Etat et pour lesquels, d'ailleurs, l'Etat s'est engagé à verser des dotations. Par principe, il en va de la parole de l'Etat et je tiens à ce que l'Etat tienne ses engagements, si vous en êtes d'accord bien sûr.

Madame le Maire

On est d'accord parce que c'est un petit peu comme si, moi, je vous invite au restaurant et puis je vous fais payer le repas ! A peu près cela !

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est chaque fois la même question. On est à plus de 1 000 € par élève, je parle de la maternelle, chaque année on le dit, c'est-à-dire que je pense que la Ville de Montbéliard paye beaucoup. Suivant la commune, selon le calcul, il est évident -je pense- que ce sont les Montbéliardais qui donnent la plus grande contribution aux élèves de maternelle. En commission, Monsieur GAUTHIER, on nous avait dit que cela n'avait pas été annoncé donc vous avez eu des informations depuis puisque, lors de la commission, l'état de fait est que, pour l'instant, l'Etat n'a pas compensé. On est d'accord ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On a eu l'information depuis la commission n°3 et l'Etat va encore compenser cette année. Normalement !

Madame le Maire

Et après, c'est fini !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Et après, peut-être que cela sera fini ou peut-être pas ! Le problème c'est que l'on ne sait pas ! C'est inquiétant car, nous, on ne peut pas prévoir, on ne peut pas travailler sur des budgets, prendre des engagements si on n'a pas un minimum d'informations, en tous cas, dans la durée par rapport à cela. Donc, c'est pour cela que je souhaitais, moi, écrire aux Parlementaires sur ce point précis. Les interpellier.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christine SCHMITT pour les deux questions suivantes. Question n°11 « Collectif Montbéliard Animations et Festivités (Manifest) – Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard ».

11. COLLECTIF MONTBELIARD ANIMATIONS ET FESTIVITES (MANIFEST) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci. Il s'agit de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec le Collectif Manifest. C'est une convention qui avait été signée en 2019 et qui est arrivée à son terme.

Là, on reconduit cette convention avec quelques petits aménagements :

- au chapitre 2.1 « Missions et engagements », on demande au Collectif de participer, à son initiative et dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la Ville. Ils le font déjà mais, là, c'est écrit.
- au chapitre 2.6 « Communication » : engagement de la Ville à communiquer sur tout ce qui est fait par le Collectif.
- au chapitre 3.1 « Contributions financières » : possibilité pour la Ville d'accorder son concours pour des « projets ponctuels » menés par le Collectif.
- dans le chapitre 3.3 « Mise à disposition de biens matériels » : gratuité des chalets qui peuvent être mis à disposition de Manifest sur des actions particulières comme les animations au Château notamment.
- au chapitre B « Redevance » : intégrer la nouvelle mise à disposition du local de Saint-Maimboeuf qui est utilisé par le Collectif Manifest.

On vous demande d'approuver la signature de cette convention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Office de Tourisme du Pays de Montbéliard – Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard ».

12. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MONTBELIARD – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame Christine SCHMITT expose :

C'est la même chose avec l'Office de Tourisme.

La convention est arrivée à son terme et on la renouvelle pour trois ans également. Là, il n'y a aucun changement, c'est exactement la même que celle de 2019.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2021 ». Philippe DUVERNOY.

13. RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) – RAPPORT ANNUEL 2021

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Merci. Il s'agit, comme tous les ans, de prendre acte du rapport annuel, en l'occurrence, là celui de l'année 2021, concernant les Recours Administratifs Préalables Obligatoires, c'est la démarche que tout citoyen qui conteste un Forfait Post-Stationnement doit obligatoirement remplir pour obtenir, ou pas, gain de cause.

Vous avez tous les motifs des Recours Administratifs Préalables Obligatoires, les suites données et le bilan par nature de réclamation.

Cela n'appelle pas de commentaire particulier sauf si vous avez des questions à poser.

Madame le Maire

Y-a-t-il des interventions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Festival des Quatre Saisons 2022 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard ». Philippe TISSOT.

14. FESTIVAL DES QUATRE SAISONS 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) ET LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci Madame le Maire. La question concerne le Festival de l'humour des Quatre Saisons. Vous savez que cette manifestation contribue largement à l'attractivité culturelle, non seulement de Montbéliard, mais du Pays de Montbéliard, ce qui nous donne la possibilité, dans ce cadre, de solliciter PMA puisque PMA dispose d'une ligne budgétaire pour apporter son soutien financier à l'organisation d'événements festifs ou culturels organisés localement et dont l'envergure et l'impact médiatique contribuent à faire connaître le Pays de Montbéliard.

Jusqu'à présent, nous avons eu une subvention annuelle de 8 750 € qui avait été divisée par deux pour les années 2020 et 2021 puisque notre activité avait, elle aussi, été divisée par deux et donc, à partir de cette année 2022, en reprise d'activité normale, nous avons la possibilité de resolliciter cette subvention et pour cela, comme pour toute subvention, il convient de signer une convention avec PMA pour le versement de ces 8 750 €.

Madame le Maire

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question n°15 « 14^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « MOSEL'ADIO ».

15. 14^{EME} NOCTURNE ETUDIANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LA VILLE DE MONTBELIARD, LE « 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN », LE PAVILLON DES SCIENCES, L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES « AE UTBM » ET « MOSEL'ADIO »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

On va parler maintenant de la 14^{ème} Nocturne Etudiante. Vous savez que cette nocturne est organisée par Pays de Montbéliard Agglomération qui en apporte le financement mais elle se fait en partenariat avec la Ville de Montbéliard, notamment à travers le service des Musées et de la Médiathèque, mais aussi des associations de structures telles que le 19 CRAC, le Pavillon des Sciences et également les associations étudiantes.

Cette 14^{ème} édition aura lieu jeudi 13 octobre 2022 de 18h00 à 1h00.

C'est assez dynamique, d'ailleurs cela fonctionne très bien chaque année, cela a fonctionné mieux que d'habitude l'an dernier, peut-être est-ce le fait que l'on ait pu ressortir un peu davantage après ces périodes de confinement un peu compliquées. En tous cas, on espère que cela sera aussi constructif cette année 2022.

Les étudiants parcourront le Pavillon des Sciences dans un petit circuit, le Centre Régional d'Art Contemporain, la Médiathèque, le Musée du Château où ils pourront visiter deux expositions en cours : l'exposition « Dualités, les collections beaux-arts revisitées » qui sera encore visitable et puis la très belle exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » qui en sera à ses débuts.

Dans chacun des lieux culturels, les étudiants de l'association « Licence Pro Mosel » assureront la distribution de pass, puisque la visite d'au moins trois de ces lieux conditionne la gratuité de l'accès au Moloco à Audincourt ainsi que du transport aller/retour pour terminer la soirée. Cette année, pour faire en sorte que les étudiants visitent systématiquement chacun des lieux proposés, il y aura deux pass d'or distribués au Pavillon des Sciences et à la Médiathèque et il faudra détenir ces deux pass d'or pour pouvoir accéder au Moloco pour y terminer la soirée.

Cette mise en œuvre implique la signature d'une convention entre PMA et les différentes structures impliquées dont la Ville de Montbéliard et il convient donc d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Centre culturel Simone Veil – Modification de la convention de partenariat ». Léopoldine ROUDET n'étant pas là, je vais la présenter.

16. CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame le Maire expose :

Depuis trois ans, le Centre Simone Veil est ouvert et les deux dernières années ont été compliquées avec le Covid.

On propose de faire deux ajustements par rapport au règlement intérieur :

- l'application de pénalités, qui se veulent dissuasives, si l'intervenant décide de cesser, sans motif valable, les ateliers en cours de saison. La somme pourrait être de 200 € par mois non honoré. Ce cas s'est déjà présenté, privant ainsi les participants, y compris des enfants, de la poursuite de leur activité en cours d'apprentissage. C'est bien sûr dommageable pour le public qui fréquente le centre, c'est également dommageable pour l'image de la Ville de Montbéliard aux yeux du public.
- une période d'essai par activité était proposée aux intervenants et si l'activité remplissait moins de 50% de l'effectif prévu, elle pouvait s'arrêter à la Toussaint. Or, entre septembre et la Toussaint, il semble qu'il n'y ait pas assez de temps pour pouvoir pérenniser l'activité dont on se propose de poursuivre cette période d'essai jusqu'à Noël.

On vous propose ces deux ajustements par rapport à l'utilisation du Centre Simone Veil.

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

De la question n°17 à la question n°21, c'est Christophe FROPPIER. Question n°17 « Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 56 logements sis 8, 10 et 18 rue Debussy à Montbéliard ».

17. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM NEOLIA – REHABILITATION DE 56 LOGEMENTS SIS 8, 10 ET 18 RUE DEBUSSY A MONTBELIARD

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une garantie d'emprunt à la société Néolia pour la réhabilitation de 56 logements sis 8, 10 et 18 rue Debussy.

Ce sont des bâtiments construits en 1975 -une belle année !- qui nécessitent des travaux divers dont le montant des travaux va s'élever à plus de 2 millions d'euros et la société Néolia sollicite la Ville de Montbéliard à hauteur de 40% d'un prêt bancaire à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 269 600 €.

Il vous est donc demandé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre l'emprunteur, le Département du Doubs et la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Conformément à votre demande, surtout celle de Monsieur LACHAMBRE mais je pense qu'il représentait le groupe, nous avons détaillé la nature des travaux donc pour la prochaine opération, cela sera la même chose.

Les travaux sont :

- ravalement des façades
- isolation des façades par l'extérieur
- rehausse des acrotères en toiture
- remplacement des garde-corps en façade
- remplacement des fenêtres PVC à l'identique
- modification et requalification des halls d'entrée et cages d'escaliers
- réfection totale des pièces humides
- réfection complète des installations électriques

Donc, ce sont des travaux importants et structurels. C'est bien aussi de savoir un peu tout ce qui est fait.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est surtout important de connaître la nature des travaux par rapport à la transition énergétique, c'est pour cela que Monsieur LACHAMBRE avait posé la question. C'est d'autant plus important puisque l'on sait bien, dans ce type d'habitat, que c'est eux qui vont le plus souffrir du réchauffement climatique donc quand on voit qu'il y a au moins deux lignes qui sont sur l'isolation, c'est très important de mettre cela en valeur. C'était le sens de la question de Monsieur LACHAMBRE.

Madame le Maire

Ecoutez, c'est bien. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christophe pour la question n°18 « Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 50 logements sis 9 à 17 rue Massenet à Montbéliard ».

18. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ANONYME D'HLM NEOLIA – REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SIS 9 A 17 RUE MASSENET A MONTBELIARD

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

C'est une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 50 logements au 9 à 17 rue Massenet à Montbéliard avec les mêmes travaux que vous venez d'évoquer, notamment la réfection totale des pièces humides.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt qui est demandée à hauteur de 40% pour la Ville, c'est-à-dire un montant de 140 000 €.

Il vous est demandé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre l'emprunteur, le Département du Doubs et la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent* -

Madame le Maire

Question suivante « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention ».

19. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Vous savez que la Ville accompagne l'association des commerçants avec des aides qui peuvent aller jusqu'à 10 000 € (50% du montant des actions).

Il s'agit d'accompagner les actions « Shopping gagnant » et « Points doublés » qui ont eu lieu entre février et mai. La dépense totale est de 10 559 € avec un accompagnement de la Ville de 5 279,50 €.

Nous demanderons à Mehdi MONNIER, le Président de l'association des commerçants, de ne pas participer au vote.

Madame le Maire

Il ne participera pas.

Monsieur Eric LANÇON

C'est à lui de le dire !

Madame le Maire

Il va le dire !

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est à lui de le dire, il va le dire !

Monsieur Mehdi MONNIER

Je ne participe pas au vote.

Madame le Maire

Voilà ! Il me l'avait dit avant d'arriver aussi !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0
N'a pas pris part au vote	:	1

- *N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°20 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ». Christophe.

20. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du projet de dynamisation du centre-ville avec le fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales.

Il y a deux subventions pour le même demandeur, Monsieur RERAT, avec des travaux qui s'élèvent à 1 225 € pour le 7 rue des Fèbvres et à 1 437,50 € pour le 1 rue Clémenceau et le 9 rue des Fèbvres. Vous retrouvez le montant des subventions dans le tableau.

Il vous est demandé de valider cet accompagnement.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions ». Christophe.

21. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Je terminerai avec Century 21 et le ravalement de façades d'immeubles au 8 rue des Fèbvres et 9 rue de la Schliffe. Vous retrouvez les travaux dans le tableau. Le montant de la subvention estimée est de 1 329 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Décision Modificative n°1 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE, de la question n°22 à la question n°26.

22. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

La première question est relative à la Décision Modificative n°1, c'est traditionnel au mois de juillet.

Nous avons adopté notre budget en avril 2022, le 4 pour être plus précis, et il convient de l'ajuster puisque les prévisions budgétaires datent de l'automne et du début de l'année 2022 et donc, il y a quelques ajustements à opérer.

Parmi ces ajustements, en dépenses de fonctionnement, nous avons diverses charges générales qui sont augmentées et parmi les plus significatives, nous avons le poste « alimentation » qui augmente de 53 000 € puisque l'on a une augmentation de la fréquentation dans les restaurants scolaires. Une hausse également des carburants de 37 000 €, cela tout le monde la subit donc la Ville aussi. Et puis, la réouverture du Centre de Nature et de Plein Air de Charquemont entraîne également une inscription complémentaire et donc des frais complémentaires.

En contrepartie, nous avons revu un petit peu à la baisse les coûts des fluides pour le montant de 162 000 €.

Les charges de personnel diminuent également, c'est la conséquence des différés de recrutements notamment pour le poste de chef de la Police Municipale et de celui de Directeur des Finances.

Les autres charges de gestion courante sont également en hausse, notamment en raison de l'attribution de la subvention exceptionnelle que nous avons votée au profit de l'Ukraine mais également d'une provision pour un risque d'amende que nous pourrions avoir concernant le marché des lumières avec l'entreprise italienne qui n'a pas déclaré les travailleurs détachés qui sont à son service. C'est une entreprise italienne qui fait travailler sur le marché national des travailleurs italiens et elle devait donc déclarer ces travailleurs, on devait vérifier qu'elle avait bien fait la déclaration, l'entreprise n'a pas déclaré, on n'a pas vérifié et on a donc un risque d'amende -c'est un risque- et on va donc le provisionner.

Enfin, il y a eu des atténuations de produits concernant des dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants.

Sur les recettes de fonctionnement, elles sont en baisse, nous les diminuons de 28 000 €. Différents postes sont en augmentation, par exemple, celui du produit des Domaines puisque comme nous avons davantage de participation des élèves aux restaurants scolaires, nous avons donc davantage de recettes aussi en contrepartie.

Une hausse des impôts, c'est surtout consécutif au réajustement de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Et, diverses dotations et participations reculent. Les ajustements de la DGF qui sont en diminution de 71 000 € par rapport à ce qui était prévu au départ, partiellement compensés à hauteur de 2 900 € par la DSU, ce qui fait un manque à gagner de 68 000 €. Une réaffectation, sur la DPV 2022, de 145 515 € que nous retrouverons en investissement, nous réaffectons cette somme-là sur l'investissement puisqu'elle va venir financer des projets qui sont inscrits en investissement, ce sont notamment les usages numériques dans les écoles et les plages du petit bassin de la piscine d'été. On retrouve également des recettes au titre du centre de vaccination et une compensation pour l'abandon de loyers commerciaux du mois de novembre 2021. On a d'autres produits pour des montants moins importants. Nous avons également un produit exceptionnel pour un montant de 16 750 € qui est le reversement par le Pavillon des Sciences d'une partie de la subvention versée par la Ville au regard de la baisse de leurs activités.

Sur les ajustements en matière d'investissement, en dépenses d'investissement, nous avons à inscrire le rachat de l'ancienne Sous-Préfecture à l'EPF puisque nous l'avons voté au Conseil Municipal. Nous devons également ajouter la TVA qui est rattachée à l'acquisition du terrain VUJOVIC à l'angle de l'avenue Gambetta et puis, diverses acquisitions pour 16 000 €.

On diminue également nos dépenses d'investissement pour 788 000 € puisque nous n'avons pas obtenu la totalité des subventions et participations de l'Etat au titre du grand bassin de la piscine d'été donc on reporte d'une année puisque les services de l'Etat nous ont assuré, je ne sais pas si c'est le bon terme mais, en tous cas, regarderont d'une manière bienveillante notre demande en 2023.

Divers travaux d'investissement qui sont reportés comme le mur de soutènement du Chemin des Ecoliers.

En recettes d'investissement, nous opérons également des ajustements. On avait prévu de la DSIL pour la piscine d'été, celle-ci, nous la retirons à hauteur de 200 000 € et on retrouve les 145 000 € de DPV qui avaient été affectés, au préalable, en fonctionnement. On a également d'autres financements par la Région, la DRAC et d'autres financeurs.

Notre DM n° 1 est bien équilibrée.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est augmenté de 28 239 €. L'emprunt prévisionnel d'équilibre est diminué de 3 094 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°1 après avis de la commission compétente.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Subventions aux associations – Année 2022 ». Toujours Eddie.

23. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons également voté les subventions aux associations. On vous propose d'autres participations.

La première demande est celle pour le lycée Cuvier puisqu'une enseignante du lycée Cuvier a organisé un échange scolaire avec le Schiller Gymnasium de Ludwigsburg avec successivement un déplacement à Ludwigsburg puis un accueil à Montbéliard. Pour cet échange qui entre pleinement dans notre politique de soutien et de dynamisation des échanges avec notre ville jumelle, il est proposé d'attribuer une subvention de 750 €.

L'association des Officiers de Réserve est jumelée avec son homologue de Ludwigsburg. Vous m'excuserez, je tairai le nom car c'est trop compliqué, en italien c'est possible mais en allemand, j'ai un peu de mal !- Elle a signé une charte d'amitié avec la Société Neuchâteloise des Officiers -avec l'accent ! Je parle le suisse aussi, j'ai oublié !- Dans le cadre de leurs échanges, l'association de Montbéliard va accueillir ses homologues du 16 au 18 septembre et, à ce titre, elle sollicite une subvention de 175 €.

Enfin, l'association « L'Appel » avait sollicité une subvention en 2021 que nous avons attribué et ensuite retiré puisque c'était une subvention au titre d'un voyage au camp de concentration du Struthof avec des collégiens de 3^{ème} du collège Saint-Maimboeuf et ce voyage avait été annulé en juin 2021, en revanche, il a été organisé en décembre 2021 mais nous avons eu les justificatifs après la date. Il est donc proposé de rétablir la situation et d'attribuer une subvention de 1 000 € qui avait été préalablement attribuée en 2021 à l'association « L'Appel ».

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Donc, nous, nous ne participerons pas au vote. Ceux qui font partie de « L'Appel » ne participent pas au vote. Il y a Christophe FROPPIER, Marie-Noëlle BIGUINET, Alexandre GAUTHIER, Christine SCHMITT et Eddie STAMPONE.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	5

Madame le Maire

Question n°24 « Tarification – Année 2022 – Actualisation ». Toujours Eddie STAMPONE.

24. TARIFICATION – ANNEE 2022 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit de l'actualisation de la tarification. Nous avons adopté nos tarifs en décembre. Certains tarifs n'avaient pas été intégrés.

Entre le 8 octobre et le 30 décembre, la Médiathèque va proposer une manifestation « Balade dans les 50's & 60's » avec un « bal de promo » qui sera organisé le samedi 5 novembre à la Roselière. Il est donc proposé l'application d'un tarif unique de 5 € et la gratuité pour les détenteurs de la carte Avantages Jeunes.

Autre tarif, c'est dans le cadre de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » qui sera présentée au Musée du Château à partir du samedi 17 septembre 2022. Nous allons organiser un escape game en lien avec cette exposition. Nous avons voté un tarif de 50 € pour la participation à cette activité et on vous propose un tarif réduit de 50% pour les détenteurs de la carte Avantages Jeunes, soit 25 €, hors week-end.

Et puis, la carte Avantages Jeunes propose des avantages gratuits qu'il faut prévoir :

- 1 séance d'animation gratuite à la ludothèque du Jules Verne
- 1 prêt de jeu à la ludothèque offert, pour une durée d'une semaine
- 5 impressions couleur et 10 photocopies ou impressions noir et blanc gratuites, à Info Jeunes Montbéliard
- 1 entrée à une soirée jeu ou 1 inscription à un escape game de la ludothèque

Donc, il est proposé, après avis de la commission compétente, d'approuver les tarifs que je vous ai exposés ainsi que les gratuités que je vous ai exposé également.

Madame le Maire

Des questions ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Juste une petite question qui concerne l'escape game qui va se mettre en place au Château et le tarif de 50 € que l'on a voté au préalable. Dans un escape game, on peut avoir soit un tarif pour le jeu en lui-même ou soit un tarif en fonction du nombre de participants...

Madame le Maire

C'est par groupe.

Madame Sidonie MARCHAL

C'était bien un tarif de groupe ?

Madame le Maire

50 € pour un groupe de six personnes.

Madame Sidonie MARCHAL

C'était juste une question d'information. J'avais regardé un petit peu aussi ce qui se faisait par ailleurs. Merci.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25 « Personnel communal - Actualisation du tableau des emplois ».

25. PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le tableau des emplois, vous l'avez dans votre projet de délibération. Evidemment, les crédits seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions du tableau des emplois.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Dernière question pour Eddie STAMPONE « Personnel communal – Convention de mise à disposition de Madame Josiane VERNIER du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard ».

26. PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MADAME JOSIANE VERNIER DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Je n'aurai jamais été aussi rapide !

Le CCAS de Montbéliard mettra à disposition de la Ville Madame Josiane VERNIER à raison d'un temps plein pour une durée de six mois. Elle sera affectée au service Bâtiments Logistique Espaces Publics.

Une convention sera signée entre le CCAS et la Ville de Montbéliard. Elle prendra effet au 15 juillet 2022, pour une durée de six mois.

Et donc, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de Madame Josiane VERNIER auprès de la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Cette fois-ci, la parole est à Rémi PLUCHE pour la question n°27 « Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Demande de subvention – Bâtiment classé – Muraille sud de l'oppidum du Château – Année 2022 ».

27. DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – DEMANDE DE SUBVENTION – BATIMENT CLASSE – MURAILLE SUD DE L'OPPIDUM DU CHATEAU – ANNEE 2022

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire.

Il s'agit de prendre en compte, pour les affaires culturelles, la demande de subvention du bâtiment classé, la muraille sud de l'oppidum du Château pour l'année 2022.

La muraille du Château qui entoure l'ensemble de l'éperon rocheux est classée au titre des monuments historiques depuis 1996 et nécessite des travaux. Suite au diagnostic réalisé par le cabinet DT2A, il apparaît qu'elle doit être restaurée. Le choix s'est porté, dans un premier temps, sur une restauration pierre à pierre au droit du parking des Tours. Pour ce faire, une consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée.

Dans le cadre des travaux d'investissement envisagés en 2022, cette opération de restauration est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 40% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles soit 17 744 € HT avec un complément de 60% pour la Ville soit 26 616 € pour un total TTC de 53 232 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci. C'est une remarque que j'avais déjà faite à Monsieur PLUCHE quand nous en avons discuté et qui concerne toutes les opérations qui peuvent être à la fois des opérations de fouille préventive ou de rénovation, c'est plus une suggestion constructive où on évoquait l'idée que, pendant le temps des travaux, notamment des rénovations, cela peut être un temps important d'une première valorisation ou sensibilisation du public sur les questions patrimoniales. Je crois qu'on l'avait déjà évoqué pour le Temple, ce n'est pas qu'un temps d'obstacle au réaménagement, à la revalorisation mais aussi un temps de découverte. Les services de l'Agglomération le faisaient, par exemple, à Mandeure. C'est juste une suggestion pour intéresser, sensibiliser voire consulter les Montbéliardais sur les projets de type culturel, et profiter de cette période de travaux pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la restauration. C'est une suggestion.

Madame le Maire

Nous l'avions fait quand nous avons rénové la Cour des Halles, quand il y a eu toutes les fouilles, on avait fait des visites, on passait sur des petites passerelles pour voir ce qu'il y avait en-dessous et cela peut tout à fait être le cas pour cette rénovation de muraille dans le cadre du projet du Château en plus parce que cela trouve tout son sens à cette occasion. On va le proposer à Territoire 25.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ». Rémi PLUCHE.

28. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Il s'agit de l'habilitation à déposer des demandes d'autorisations pour un ERP.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, et du Code de la Construction et de l'Habitation, le Maire est l'autorité compétente pour déposer toutes demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) dès lors qu'il en a été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Les travaux devant prochainement faire l'objet d'une demande d'autorisation concernent :

- la crèche Saint Georges (2 rue du puits) pour la création d'un local de stockage de matériel.
- les salles patrimoniales du sous-sol du Château pour le fameux escape game dans le cadre de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires ».

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations susmentionnées la demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Gilles MAILLARD pour la question n°29 « Programme d'éclairage public 2022 – Subvention SYDED ».

29. PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire.

La question n°29 concerne le programme d'éclairage public pour un budget de 140 000 € pour 2022.

Il y a des opérations qui sont déjà en cours pour 15 000 € : cela concerne des candélabres de l'avenue de Ludwigsburg et l'adduction de fibre optique à l'école élémentaire Boulloche.

Il y a des opérations à venir, pour 11 300 € : déplacement de signalisation lumineuse tricolore pour les îlots carrefour Toussain / Lalance ainsi que le déplacement de l'éclairage public en prévision de la destruction de l'immeuble au 1 rue du Petit-Chênois.

Il reste donc 113 700 € pour le programme 2022.

Les travaux envisagés pourraient relever de quatre catégories d'intervention. Cette année, on est tout sur le remplacement de luminaires vétustes équipés de lampes à forte puissance, pour réduire la consommation et également avoir des luminaires plus récents.

La rue Toussain est concernée pour un programme de 38 400 €, la rue du Port pour 19 900 €, le quartier du centre-ville, avec sept rues concernées, pour 26 050 €, le quartier de la Chiffogne, pour huit rues concernées, pour un total de 29 350 €. Donc, on retrouve nos 113 700 € restants sur le budget 2022.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le SYDED pour 14 250 €.

Vous avez tous les éléments qui apparaissent sur le document. Vous trouverez également un bilan énergétique. Ces remplacements de luminaires nous apporteront une économie de 5 874 € chaque année.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues
- d'autoriser le Maire pour les opérations concernées :
 - à solliciter auprès du SYDED les subventions pour 2022
 - à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles au budget

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Réhabilitation du pont de Ludwigsburg – Propriété, gestion et entretien des équipements – Convention avec le Département ». Gilles MAILLARD.

30. REHABILITATION DU PONT DE LUDWIGSBURG – PROPRIETE, GESTION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Les travaux qui sont actuellement en cours sont pris en charge en totalité, ou quasiment la totalité, par le Conseil Départemental, reste à charge pour la Ville de Montbéliard, la modification de l'éclairage public pour 78 000 €.

Le Conseil Départemental est maître d'œuvre et rétrocèdera, sur présentation de factures, la totalité des équipements que la Ville de Montbéliard entretiendra après que la convention ait été mise en œuvre.

Après avis de la commission compétente, il est proposé Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département du Doubs.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est par rapport à la réunion d'information de demain à 17h00. Nous avons, Conseillers d'Agglomération, reçu des documents très très complets sur l'UIOM. Demain, je pense que l'on aura

des informations sur le chauffage urbain aussi parce que, par la bande, un petit peu, on sait qu'il y a des travaux, des études qui ont été faites par la Ville. On aurait souhaité avoir des documents de la Ville sur le chauffage parce qu'évidemment, les deux problèmes sont fortement liés pour nous, Montbéliardais. Je rappelle que Monsieur LACHAMBRE s'est fortement engagé et ce n'est pas très sympathique, pour ne pas prendre un autre terme, de ne pas nous associer plus avant par rapport à un vote qui a lieu dans sept jours, sur la connaissance totale du dossier que l'on aura peut-être demain évidemment par nos questions. Mais, je pense qu'il aurait été plus correct de votre part de nous les envoyer avant. Je rappelle que Monsieur LACHAMBRE a fortement travaillé aussi pour la Ville de Montbéliard. Donc, nous souhaiterions avoir des documents « papier » pour en discuter, à l'issue de cette réunion, si vous pouviez les envoyer avant cela serait encore mieux.

Madame le Maire

On a un Powerpoint qui est prévu pour demain, on va vous l'envoyer demain matin et puis, vous le regarderez, si vous avez le temps, dans la journée. On peut très bien retrouver un moment, discuter. Monsieur LACHAMBRE sera là demain ?

Monsieur Eric LANÇON

Oui.

Madame le Maire

Donc il connaît très bien le sujet. Et puis, voilà, on discutera à brûle-pourpoint de ce sujet imminemment intéressant.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Très bien. Ecoutez, bonne soirée à tous. Pour ceux que je ne reverrai pas, bonnes vacances en attendant la rentrée.

DECISION N° 2022-059 DU 16 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 3)

REALISATION D'UN EMPRUNT LONG TERME AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Une consultation a été lancée par la Ville de Montbéliard en date du 22 avril 2022 ayant pour objet la réalisation d'un emprunt long terme visant à financer le programme d'investissements pour 2022.

Considérant les offres formulées par les établissements bancaires consultés, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de réaliser un emprunt de 4 000 000 € (quatre millions d'euros) auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, destiné à financer le programme d'investissements pour 2022. Il est contracté aux conditions suivantes :

- Type de taux : fixe
- Niveau de taux : 1,51 %
- Durée : 15 ans
- Amortissement annuel progressif (échéances constantes)
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier : 2 000 €
- Déblocage des fonds : possible en 3 fois sur 3 mois à compter de l'émission du contrat.

La Ville de Montbéliard se libérera de la somme due à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté par suite de cet emprunt au moyen de 15 échéances annuelles payables aux échéances qui sont précitées au contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement du capital et l'intérêt dudit capital.

La Ville de Montbéliard s'engage, pendant toute la durée du contrat à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

La Ville aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt, dans les conditions fixées au contrat.

DECISION N° 2022-060 DU 29 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DE « LES PETITES VISITES » PAR LA COMPANIE TERALUNA DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « DUALITES. LES COLLECTIONS BEAUX-ARTS REVISITEES » AU MUSEE DU CHATEAU DES DUCS DE WURTEMBERG

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser un événement au cœur de l'exposition « Dualités. Les collections beaux-arts revisitées » pour les Journées Européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2022.

La compagnie Teraluna propose un spectacle dont les conditions financières sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique, avec la compagnie Teraluna un contrat de cession d'un montant de 2 280 € TTC (deux mille deux cent quatre-vingt euros).

DECISION N° 2022-061 DU 29 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – ETE 2022 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 16 au samedi 18 juin 2022.

F2F MUSIC représenté par Valérie ETIENNE en qualité de présidente propose un spectacle de Cécile DJUNGA dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

L PRODUCTIONS représenté par Jérôme LANGLET agissant en qualité de président, propose un spectacle de Philippine DELAIRE, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

LABEL 2 SCENES représenté par Franck BERNARD en qualité de gérant propose un spectacle de Maxime VAN LAER dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Cécile DJUNGA, présenté par F2F MUSIC pour un montant de 2 532,00 € TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Philippine DELAIRE « Télédrama », présenté par L PRODUCTIONS pour un montant de 2 110,00 € TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Maxime VAN LAER « J'aurais pas dû ! », présenté par LABEL 2 SCENES pour un montant de 2 552,50 € TTC.

DECISION N° 2022-062 DU 17 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Musée Beurnier (Permis de construire)
Rénovation de la toiture

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

La présente décision annule et remplace la décision n°2022-010 du 21/01/2022 (déclaration préalable) pour les dispositions relatives à la rénovation de la toiture du Musée Beurnier.

DECISION N° 2022-063 DU 19 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – MONSIEUR GUILLAUME DUCOURTIOUX ET COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE MONSIEUR DRISS FAIZ– PROTECTION FONCTIONNELLE ET REPRESENTATION A L'AUDIENCE

Le 19 avril 2022, à l'occasion d'une interpellation, le brigadier Guillaume DUCOURTIOUX a été violemment outragé par un individu.

L'auteur présumé des faits, Monsieur Driss FAIZ, comparaitra sur reconnaissance préalable de culpabilité devant le Tribunal Judiciaire de Montbéliard le 20 mai 2022.

En vertu de l'article L 134-5 du Code Général de la Fonction Publique, « la collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre en œuvre la protection fonctionnelle de la commune dans cette action, de défendre les intérêts de la Commune et de Monsieur Guillaume DUCOURTIOUX contre Monsieur Driss FAIZ, dans cette action et pour toutes autres audiences subséquentes et qu'elle soit représentée devant la juridiction compétente par la SCP SURDEY GUY, cabinet d'avocats à Montbéliard.

DECISION N° 2022-064 DU 20 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

La collectivité a un intérêt à pouvoir disposer d'un accompagnement au recrutement avec l'outil d'analyse des profils « Thomas International », qui permet en particulier d'analyser le comportement en situation professionnelle de candidats sélectionnés après entretien de recrutement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Doubs propose cette prestation qui correspond aux besoins et aux moyens de la Ville.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer la convention, établie du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, de prestation de conseil en recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH,
- de recourir à la passation des tests proposés, dans une fourchette de 1 à 30 maximum sur la durée du contrat, soit 122 € TTC par candidat, pour la passation du test THOMAS INTERNATIONAL et l'analyse du profil.

DECISION N° 2022-065 DU 24 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL - PORT DE PLAISANCE – MONSIEUR CUENIN DAVID – BATEAU LE DUNKERQUOIS

La Ville de Montbéliard dispose d'un port de plaisance sur la branche sud du canal du Rhône au Rhin, intégrée au bassin de Navigation Rhône Saône.

La mise à disposition du domaine public fluvial est régie par une convention d'occupation temporaire standard entre Voies Navigables de France et la Ville de Montbéliard.

Suite aux travaux effectués en 2020 au port de plaisance, 24 à 30 bateaux selon leur taille peuvent y être amarrés. Actuellement il y a deux bateaux amarrés en tant que résidence principale et six bateaux en amarrage permanent.

Monsieur CUENIN David est propriétaire d'une péniche dénommée Dunkerquois de 29,80 m de long.

Monsieur CUENIN utilise ce bateau comme résidence principale et souhaite un amarrage annuel au port de plaisance de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial aux conditions suivantes :

- durée : cinq ans
- amarrage conforté par un pieu propre au bateau « le Dunkerquois »
- redevance : fixée annuellement par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montbéliard, qui commence à courir à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention. La redevance due est payable d'avance et annuellement

DECISION N° 2022-066 DU 22 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS ASTRE RESSOURCES HUMAINES ET GESTION FINANCIERE – SOCIETE INETUM SOFTWARE FRANCE

La Ville de Montbéliard a souscrit un contrat de maintenance auprès de la société INETUM SOFTWARE France pour les logiciels Astre Ressources Humaines et Gestion Financière du 01/01/2021 au 31/12/2025.

La société INETUM SOFTWARE France propose un avenant au contrat de maintenance intégrant une révision à la baisse du coût de la maintenance annuelle des logiciels Astre Ressources Humaines et Gestion Financière à partir du 01/01/2022.

Toutes les clauses et conditions générales du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance des logiciels Astre Ressources Humaines et Gestion Financière avec la société INETUM SOFTWARE France, 145 boulevard Victor Hugo, 93400 SAINT OUEN, pour un nouveau montant annuel de 25 563,00 € HT (maintenance et support) à compter du 1^{er} janvier 2022 et révisable selon la formule : prix de base * (0,125 + 0,875 S/S0), puis renouvelable tacitement par période annuelle, sans pouvoir excéder le 31/12/2025.

DECISION N° 2022-067 DU 23 MAI 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOYER DOMON – REHABILITATION - LOT N° 9 : ELECTRICITE - MARCHE 2021-047 - AVENANT N° 1

Par décision n°2021-113 du 29 juin 2021, le marché du lot n°9 : Electricité dans le cadre de la réhabilitation du Foyer Domon a été attribué à la société SEEB pour un montant de 33 800,00 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles conformément à l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2021-047, pour un montant de 2 670,17 € HT.

DECISION N° 2022-068 DU 11 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – CŒUR DE QUARTIER DEBUSSY / MASSENET - LOT N° 3 : BETON, MOBILIER, SERRURERIE ET ESPACES VERTS - MARCHE 2021-013 - AVENANT N° 1

Par décision n°2020-021 du 5 mars 2020, le marché du lot n°3 : Béton, mobilier, serrurerie et espaces verts dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics cœur de quartier Debussy et Massenet a été attribué à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 295 773,96,00 € HT (Tranche ferme et tranches optionnelles n°1, 2, 3 et 4).

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier, notamment par le changement d'usage du Foyer Domon situé le long de la liaison douce reliant le Jules Verne au Collège.

En effet, ce dernier va accueillir dès septembre, en plus du club de personnes âgées, l'ensemble de la restauration scolaire du quartier de la Petite-Hollande. En conséquence, un parvis d'accueil lié à cet axe a été créé (murs de soutènement sur mesure, ...) et des quantités supérieures sont à réaliser (béton, bloc-marches, serrurerie, mobilier ...).

En effet le projet initial consistait en la réfection du parking existant à l'identique, désormais des murs de soutènement et des marches permettent de gérer les différences d'altimétries et la création d'une rampe PMR. Ainsi les élèves de la Petite Hollande pourront se rendre par l'intermédiaire de la voie douce en cours d'aménagement entre le collège et les Hexagones.

Ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances non prévues au contrat initial (nécessité de sécuriser les abords du Foyer Domon pour la desserte des élèves) conformément à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2021-013 pour un montant de 87 703,89 € HT (tranche ferme).

DECISION N° 2022-069 DU 2 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A MA SCENE DURANT LE FESTIVAL GREEN DAYS

MA SCENE NATIONALE organise le Festival Green Days du 7 au 11 juin 2022 dans le centre-ville de Montbéliard.

L'association MA SCENE NATIONALE a besoin d'investir différents lieux et salles qui seront utilisés à usage exclusif de représentation artistique.

La Ville de Montbéliard a des locaux libres au 101 faubourg de Besançon qui pourraient être mis à disposition lors de ce festival.

L'association MA SCENE NATIONALE a accepté la proposition pour la période du 7 au 11 juin 2022.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention de mise à disposition de locaux avec MA SCENE NATIONALE aux conditions suivantes :

- période d'occupation : du 7 au 11 juin 2022
- redevance d'occupation : à titre gratuit

DECISION N° 2022-070 DU 9 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHES D'IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION – RESILIATION AMIABLE DES MARCHES N° 2021-063 ET N° 2021-064 AVEC ESTIMPRIM

Pour pourvoir à ses besoins en impression de supports de communication, la Ville a conclu des marchés portant, notamment, sur l'impression du journal municipal et suppléments (marché n°2021-063) et sur l'impression des autres supports de communication (marché n°2021-064), marchés attribués à la société ESTIMPRIM – Z.A à la Craye – 25110 AUTECHAUX par décision du Maire n°2021-151 du 26 septembre 2021.

Par courrier du 25 mars 2022, la société EST IMPRIM a fait connaître à la Ville les difficultés qu'elle rencontrait à atteindre l'équilibre financier des deux marchés en raison des hausses de prix exceptionnelles impactant, notamment, le papier.

Monsieur le Directeur Général d'ESTIMPRIM a été reçu par des représentants de la Ville le 20 avril 2022 pour faire le point sur le contexte économique pesant sur les marchés et évoquer les différentes solutions envisageables.

A l'issue de cette réunion, il a été demandé à la société ESTIMPRIM de transmettre à la collectivité tous éléments de nature à justifier et à chiffrer le déséquilibre que créerait la poursuite de l'exécution des contrats aux conditions financières initiales, afin d'éventuellement l'indemniser sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Par courriel du 6 mai 2022, la société ESTIMPRIM a transmis à la Ville, à l'appui de différents courriers de fournisseurs, un état des prix qui devraient être appliqués pour recouvrer un équilibre économique, et lui a fait part de son choix de ne plus exécuter le marché tant qu'une solution ne serait pas trouvée pour répercuter les hausses des matières premières et de l'énergie sur les prix du marché.

Le principe de l'intangibilité des prix des marchés rend impossible les modifications des prix contractualisés initialement, même dans un contexte de forte hausse des prix.

La clause de variation des prix des marchés en question est assortie d'une clause « de butoir » de 5 % qui bloque la répercussion réelle de l'inflation sur les prix du marché.

La société ESTIMPRIM a apporté les preuves des hausses substantielles subies par les matières premières nécessaires à l'exécution des prestations objet du marché ainsi que des hausses imposées par ses fournisseurs. Néanmoins, elle n'a pas apporté d'éléments chiffrés précis quant au déficit résultant de l'écart entre son prix de revient et sa marge bénéficiaire au moment de l'offre initiale et les charges supportées depuis, ne permettant pas d'engager des négociations sur le versement d'une éventuelle indemnité.

Le versement d'une indemnité au titre de l'imprévision implique en outre que le bouleversement économique ne soit que temporaire, or le phénomène d'augmentation du prix du papier a débuté dès 2021 et semble s'inscrire dans la durée.

En l'espèce, la résiliation des marchés en cours et la relance de ceux-ci apparaît comme la solution la plus adaptée.

D'une part, la résiliation ne résulte pas d'une décision de la collectivité fondée sur un motif d'intérêt général et d'autre part, aucune faute n'est imputable au titulaire du marché, elle fera l'objet d'un avenant entre les deux parties et ne donnera lieu ni à application de pénalités pour le titulaire ni à versement d'indemnité de résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de résilier à l'amiable les marchés n°2021-063 et n°2021-064 avec la société ESTIMPRIM – Z.A à La Craye – 25110 AUTECHAUX, pour motif de déséquilibre économique et de signer l'avenant de résiliation amiable pour les deux marchés avec la société ESTIMPRIM.

DECISION N° 2022-071 DU 15 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PARKING VELOTTE – REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR ACCESSIBILITE PMR - DECLARATION SANS SUITE - MARCHES DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder au remplacement de l'ascenseur du parking Velotte.

Une 2^{ème} consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 23 mai 2022.

Après analyse des deux offres reçues, il apparaît que certains éléments techniques du cahier des charges doivent être à nouveau réajustés et affinés pour permettre de mieux répondre aux besoins de la Ville.

Pour ces motifs techniques et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la consultation pour le motif d'intérêt général exposé ci-dessus et de relancer une nouvelle consultation.

DECISION N° 2022-072 DU 12 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

FOYER DOMON – REHABILITATION - LOT N° 5 : PLÂTRERIE – PEINTURE – ISOLATION - MARCHÉ 2021-043 - AVENANT N° 1

Par décision n°2021-113 du 29 juin 2021, le marché du lot n°5 : Plâtrerie – Peinture – Isolation, dans le cadre de la réhabilitation du Foyer Domon a été attribué à l'entreprise POLE BATIMENT pour un montant de 83 431,36 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value en cours de chantier.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2021-043 pour un montant de 4 362,00 € HT.

DECISION N° 2022-073 DU 21 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

CENTRE AQUATIQUE RENE DONZE – OCCUPATION DU BATIMENT SNACK-BAR – ETE 2022

Un appel à candidatures a été lancé le 12 avril 2022 en vue de l'exploitation du snack au centre aquatique René Donzé pour la saison estivale 2022.

Considérant la demande présentée par Madame Isabelle CABURET – MAILLARD-SALIN le 06 mai 2022 pour exploiter le lieu et les garanties professionnelles communiquées.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et de signer une convention d'occupation précaire avec Madame CABURET – MAILLARD-SALIN, aux conditions suivantes :

- activité autorisée : petite restauration / snacking
- caractère « intuitu personæ » de l'occupation et inaccessibilité du droit d'occuper
- durée : du 22 juin au 24 août 2022
- redevance fixée à 350 € (trois cent cinquante euros) pour l'ensemble de la période

DECISION N° 2022-074 DU 24 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Un accident est intervenu le 22 octobre 2021 et a causé des dégradations sur des éléments du domaine public de la Ville.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un procès d'accord transactionnel.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal transactionnel avec la compagnie d'assurance ALLIANZ (92076 PARIS) représentant M. SEGARRA Alexis domiciliée à GRAND CHARMONT (25200) et ce pour un montant de 788,06 €.

DECISION N° 2022-075 DU 20 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VITRAGE HABITATION APPARTENANT A MADAME HABIBA MARCHIK

Un sinistre a eu lieu le 12 avril 2022, où Madame Habiba MARCHIK a reçu des impacts sur sa vitre de salle de bain au 3 rue Etienne Oehmichen à Montbéliard. Un agent technique de la Ville passait la débroussailleuse et des cailloux ont été projetés sur la vitre.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Madame Habiba MARCHIK accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture BRICO DEPOT– ZAC du Pied des Gouttes – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Habiba MARCHIK par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de la facture BRICO DEPOT Montbéliard auprès de Madame Habiba MARCHIK, pour la somme de 82,80 € (quatre vingt deux euros et quatre-vingt centimes)

DECISION N° 2022-076 DU 23 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PISCINE D'ETE – REFECTION DU BASSIN OLYMPIQUE - DECLARATION SANS SUITE - MARCHES DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder à la réfection du bassin olympique de la piscine d'été.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 13 juin 2022.

Le calendrier de l'opération nécessite un démarrage des travaux immédiatement après la fermeture de l'équipement à la fin de la saison estivale, afin que ces derniers puissent être achevés à sa réouverture lors de la saison suivante.

Tous les financements escomptés n'ont pu être réunis à ce jour, nécessitant ainsi de nouvelles recherches auprès de co-financeurs potentiels.

En outre, le contexte économique très incertain impacte directement le budget communal.

Pour ces motifs essentiellement d'ordre financiers et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la consultation pour les motifs d'intérêts généraux exposés ci-dessus.

DECISION N° 2022-077 DU 21 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESSING DES ARTICLES TEXTILES DES BATIMENTS MUNICIPAUX Y COMPRIS LES ECOLES PUBLIQUES (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)

Il est nécessaire de procéder au nettoyage d'articles textiles équipant les bâtiments ou les agents municipaux.

Seule l'association « Fer Ensemble » répond intégralement aux exigences de la collectivité.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de prestation avec l'association « Fer Ensemble » sise au numéro 45 de la rue de l'hôtel de ville, 25600 SOCHAUX, pour un montant annuel minimum de 2 000 € HT et maximum de 6 000 € HT et pour une durée initiale d'un an à compter du 1er juillet 2022. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an à compter du 1 juillet 2023 pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2025.

DECISION N° 2022-078 DU 24 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

MARCHES DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE – LOT 1 : SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE – DECLARATION SANS SUITE

Pour pourvoir à ses besoins réguliers en fourniture de panneaux de signalétique, la commune de Montbéliard a lancé une consultation selon la procédure adaptée en vue de conclure des accords-cadres à bons de commande pour une durée de trois ans : de 2022 à 2024.

Les prestations étaient réparties en 2 lots : lot 1 pour la fourniture de signalisation verticale de police, lot 2 pour la signalisation verticale temporaire.

Par décision n° 2022-033 du 31 mars 2022, le lot 1 : Signalisation verticale de police, a été attribué à la société SIGNAUX GIROD S.A et l'offre de la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX a été écartée comme anormalement basse.

La société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX a introduit un référé pré contractuel à l'encontre de la décision déclarant son offre comme anormalement basse.

Par ordonnance du 30 mai 2022, le juge des référés a annulé la procédure de passation du lot 1 en ce qui concerne la phase d'examen des offres.

Il apparaît dès lors préférable de relancer une consultation pour ce lot.

Pour ce motif juridique et conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite la procédure de passation pour le lot n°1 : Fourniture de signalisation verticale de police, pour le motif d'intérêt général exposé ci-dessus et de relancer une nouvelle consultation.

DECISION N° 2022-079 DU 20 JUIN 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MADAME HOJDAR AURELIA

Un sinistre a eu lieu le 16 juin 2022 vers 15h, où Madame Aurélia HOJDAR était stationnée rue Buffon à Montbéliard avec son véhicule Peugeot 206. Un agent technique de la Ville passait la débroussailleuse et des cailloux ont été projetés sur la vitre arrière du véhicule. Celle-ci a été fissurée et il est nécessaire de la remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Madame Aurélia HOJDAR accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage PEUGEOT CUCIS – 27 route de Grand-Charmont – 25200 MONTBELIARD.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Aurélia HOJDAR par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture PEUGEOT CUCIS – 27 route de Grand-Charmont – 25200 MONTBELIARD, pour la somme de 101,56 € (cent un euros et cinquante-six centimes)

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2022-04.07-1	Acquisition de la parcelle CE 499 – Rue de Cheneau et des Vignes – Epoux PRUDENT	12
- C -		
2022-04.07-2	Cession de la parcelle BN 101 sise rue de la Combe du Bois – Epoux ROLAND	12
2022-04.07-3	Cession d'une partie de la parcelle AC 555 sise à Sainte-Suzanne sur le canal de fuite	13
2022-04.07-11	Collectif Montbéliard Animations et Festivités (Manifest) – Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard	19
2022-04.07-16	Centre culturel Simone Veil – Modification de la convention de partenariat	22
- D -		
2022-04.07-22	Décision Modificative n°1 – Budget Principal	26
2022-04.07-27	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Demande de subvention – Bâtiment classé – Muraille sud de l'oppidum du Château – Année 2022	30
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	35
- E -		
2022-04.07-9	Ecole primaire Jules Grosjean – Demande de subvention	17
- F -		
2022-04.07-8	Foyer Domon – Désignation d'une direction unique	16
2022-04.07-14	Festival des Quatre Saisons 2022 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard	20
- G -		
2022-04.07-7	Garantie d'emprunt à la SPL Territoire 25 – ZAC de la Petite-Hollande	16

2022-04.07-17	Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 56 logements sis 8, 10 et 18 rue Debussy à Montbéliard	22
----------------------	---	----

2022-04.07-18	Garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Réhabilitation de 50 logements sis 9 à 17 rue Massenet à Montbéliard	23
----------------------	--	----

- N -

2022-04.07-15	14 ^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « MOSEL'ADIO »	21
----------------------	--	----

- O -

2022-04.07-5	Ouverture d'une enquête publique en vue de déclassement – 1 avenue Chabaud Latour (La Chaumière)	14
---------------------	---	----

2022-04.07-12	Office de Tourisme du Pays de Montbéliard – Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Montbéliard	19
----------------------	---	----

- P -

2022-04.07-10	Participation communale versée à l'établissement privé Saint-Maimboeuf pour l'année scolaire 2022 / 2023	17
----------------------	---	----

2022-04.07-19	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention	24
----------------------	--	----

2022-04.07-20	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	25
----------------------	--	----

2022-04.07-25	Personnel communal - Actualisation du tableau des emplois	29
----------------------	---	----

2022-04.07-26	Personnel communal – Convention de mise à disposition de Madame Josiane VERNIER du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Montbéliard	30
----------------------	---	----

2022-04.07-28	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	31
----------------------	--	----

2022-04.07-29	Programme d'éclairage public 2022 – Subvention SYDED	32
----------------------	--	----

- R -

2022-04.07-13	Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2021	20
----------------------	--	----

2022-04.07-21	Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions	25
----------------------	--	----

2022-04.07-30	Réhabilitation du pont de Ludwigsburg – Propriété, gestion et entretien des équipements – Convention avec le Département	33
----------------------	--	----

- S -

2022-04.07-4	Servitudes au profit d'ENEDIS pour passage d'une ligne électrique sur des parcelles communales – AE 73 et AI 274 (poste Diderot) et BM 436 et BM 430 (poste Grand-Chênois) - Constitution	13
---------------------	---	----

2022-04.07-23	Subventions aux associations – Année 2022	27
----------------------	---	----

- T -

2022-04.07-24	Tarification – Année 2022 - Actualisation	28
----------------------	---	----

- Z -

2022-04.07-6	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Petite-Hollande – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2021	15
---------------------	---	----